

to change its nature as a committee of good offices; therefore the Committee cannot do anything a committee of good offices by its very nature is not supposed to do. I trust that the sense of Mr. Justice Kirby's words does not conflict in any manner with what I have just said.

I do not wish to bring up controversial matter at this juncture, and I sincerely hope that what others say around this table will not force me to do so. The proper places for the thrashing out of the problems which remain are Jogjakarta and Batavia. Let me therefore only say this: We look to the future with sober but determined optimism. We are engaged in bringing about, with the aid of the Committee of Good Offices and its military assistants, a complete cessation of hostilities, and we are ready to work out in an atmosphere of broad-mindedness and realism a framework for a new sovereign and democratic State, a State which will, we trust, not merely have the outward trappings and appearance of a State, but one which will prove itself capable of discharging honourably and effectively the arduous task of governing properly a country of great diversity in the difficult conditions and atmosphere of our days.

On behalf of the Netherlands Government and all those in Indonesia who live to see this new departure for a better future, I again express my sincere appreciation for the important and gratifying results achieved by the hard work, understanding and patience of the Committee of Good Offices and the zeal of the members of its staff, and I express the hope that the Committee, acting within its proper sphere, will continue to render, upon request of the parties, all such aid as may be helpful for a speedy and successful outcome of the political discussions.

The PRESIDENT: If there is no objection, the meeting will now rise and the Council will meet again this afternoon at 2.30.

*The meeting rose at 1 p.m.*

## TWO HUNDRED AND FORTY-EIGHTH MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Tuesday, 17 February 1948, at 2.30 p.m.*

*President: General McNAUGHTON (Canada).*

*Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.*

*The agenda was that of the 247th meeting, document S/Agenda 247.*

### 21. Continuation of the discussion of the Indonesian question

*At the invitation of the President, Mr. Frank P. Graham, Chairman of the Committee of Good Offices on the Indonesian Question, and the members of the Committee; and Mr. P. P. Pillai, representative of India; Mr. E. N. van Kleffens, representative of the Netherlands; Mr. José D. Inglés, representative of the Philippines; and Mr. Ali Sastramidjojo,*

celui d'une commission de bons offices; la Commission ne peut donc prendre que des mesures compatibles avec le mandat d'une commission de bons offices. Je ne crois pas que la déclaration de M. Kirby soit en contradiction avec la mienne de quelque façon que ce soit.

Je ne désire pas soulever des questions qui puissent prêter à controverse, mais j'espère sincèrement que les autres membres assis autour de cette table ne m'obligeront pas à le faire. C'est à Djokjakarta et à Batavia qu'il convient de résoudre les questions en suspens. Permettez-moi donc de dire simplement ceci: nous envisageons l'avenir avec un optimisme modéré, mais résolu. Nous nous sommes engagés, avec l'aide de la Commission de bons offices et de ses conseillers militaires, à arrêter complètement les hostilités et nous sommes disposés à travailler dans une atmosphère de réalisme, en faisant preuve de largeur d'esprit, pour établir les bases d'un nouvel État souverain et démocratique, État qui, nous l'espérons, ne se contentera pas de se parer des signes extérieurs de la souveraineté et du pouvoir, mais prouvera qu'il est capable de s'acquitter honnêtement, et de manière efficace, de la tâche ardue de gouverner un pays d'une telle diversité dans les conditions difficiles qui règnent à notre époque.

Au nom du Gouvernement des Pays-Bas et de tous ceux qui, en Indonésie, souhaitent voir se lever l'aube d'un avenir meilleur, je veux dire à nouveau combien j'apprécie les résultats importants et heureux qu'ont obtenus le travail assidu, la compréhension et la patience des membres de la Commission de bons offices, ainsi que le zèle de ses membres et de son personnel. J'exprime également l'espoir que la Commission, agissant dans le cadre de son mandat, continuera, à la demande des parties, à donner toute l'aide qui peut être utile pour obtenir dans ces discussions politiques un résultat rapide et favorable.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): S'il n'y a pas d'objection, je vais lever la séance, et le Conseil se réunira à nouveau aujourd'hui à 14 h. 30.

*La séance est levée à 13 heures.*

## DEUX CENT QUARANTE-HUITIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le mardi 17 février 1948, à 14 h. 30.*

*Président: Le général McNAUGHTON (Canada).*

*Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.*

*L'ordre du jour est celui de la 247<sup>e</sup> séance, document S/Agenda 247.*

### 21. Suite de la discussion sur la question indonésienne

*Sur l'invitation du Président, M. Frank P. Graham, Président de la Commission de bons offices pour la question indonésienne et les membres de la Commission; M. P. P. Pillai, représentant de l'Inde; M. E. N. van Kleffens, représentant des Pays-Bas; M. José D. Inglés, représentant des Philippines; M. Ali Sastramidjojo, représentant de la Répu-*

*midjojo, representative of the Republic of Indonesia; and Mr. William D. Forsyth, representative of Australia, took their places at the Council table.*

Mr. SASTROAMIDJOJO (Republic of Indonesia): First of all, my delegation wishes to express to the Security Council, on behalf of the Government of the Republic of Indonesia, its whole-hearted appreciation of the Committee of Good Offices, and its Secretary, staff, and military advisers, who have exerted all their energy and goodwill in seeking a solution of the Netherlands-Indonesian question. The Committee has already achieved the first significant success in the history of the United Nations, although that result is not in all respects satisfactory to the Republic of Indonesia.

My delegation also wishes to avail itself of this opportunity to extend the thanks of our Government to the Security Council. The Security Council's action in this conflict has played a decisive part in the history of Indonesia and its people.

The results of the work of the Committee of Good Offices, as outlined in its report to the Security Council [document S/649], is not in all respects satisfactory to the Republic of Indonesia. My delegation places emphasis on this in order to give a true picture of the significance of the measure of agreement which so far has been achieved between the Netherlands and the Republic of Indonesia.

We have heard it said that the *Renville* Agreement is of a final nature. Such a conception is not accurate. Only the truce [document S/649, appendix XI], which should be speedily implemented, has been agreed upon. Meanwhile the political principles [document S/649, appendices XIII and VIII], which have an integrated link with the truce, should be regarded as a starting point for the essential political negotiations.

The results secured in the military sphere are extremely important and are in accordance with the United Nations principle of maintaining peace in the world. And with the achievement of that truce, not only has hostility between the two parties been brought to an end, but also the destruction of human lives and property.

Here my delegation would like to stress the attitude of the Republic of Indonesia towards the Security Council and its agent, the Committee of Good Offices. From the moment the Security Council became seized of the Indonesian question, the Republic has reiterated its willingness to abide by the decisions of the Council. This same spirit of accommodation has characterized the Republic's attitude throughout the period of the *Renville* negotiations. The Republic has acted thus because it seeks peace and the pacific settlement of conflicts; and the aims and objectives of the Republic coincide with those of the United Nations. A study of all documents connected with the Indonesian question—both at Lake Success and aboard the *Renville*—will show how ardently the Republic has given its support to all proposals designed to restore peace; and also what sacrifices Indonesians have accepted to make the truce viable and the political principles workable.

However, the Republic considers the Netherlands-Indonesian dispute as being basically of

*bligue d'Indonésie; et M. William D. Forsyth, représentant de l'Australie, prennent place à la table du Conseil de sécurité.*

M. SASTROAMIDJOJO (République d'Indonésie) (traduit de l'anglais): Ma délégation tient avant tout, au nom du Gouvernement de la République d'Indonésie, à rendre un vif hommage, devant le Conseil de sécurité, à la Commission de bons offices, à son Secrétaire, à son personnel et aux conseillers militaires qui ont employé toute leur énergie et toute leur bonne volonté à chercher une solution de la question néerlandaise-indonésienne. La Commission a remporté le premier succès important dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, quoique ce résultat ne soit pas satisfaisant à tous égards pour la République d'Indonésie.

Ma délégation tient également à saisir cette occasion pour adresser au Conseil de sécurité les remerciements de notre Gouvernement. Au cours de ce conflit, le Conseil de sécurité a joué un rôle décisif dans l'histoire de l'Indonésie et de son peuple.

Les résultats des travaux de la Commission de bons offices, tels que les indique son rapport au Conseil de sécurité [document S/649], ne sont pas satisfaisants à tous égards pour la République d'Indonésie. Ma délégation désire insister sur ce fait, afin de montrer exactement la portée réelle de l'accord auquel on est parvenu jusqu'ici entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie.

Nous avons entendu dire que l'Accord du *Renville* a un caractère définitif. Cette conception n'est pas exacte. Seul, l'armistice [S/649, annexe XI], qui devrait rapidement entrer en vigueur, a fait l'objet d'un accord. Cependant, les principes politiques [document S/649, annexes XIII et VIII], qui sont intimement liés à l'armistice, devraient être considérés comme un point de départ pour les négociations politiques essentielles.

Les résultats obtenus dans le domaine militaire sont extrêmement importants et sont conformes au principe des Nations Unies visant à maintenir la paix dans le monde. Et la conclusion de cet armistice a mis un terme non seulement aux hostilités entre les deux parties mais à la destruction de vies humaines et de biens.

Ici, ma délégation aimerait mettre en relief l'attitude de la République d'Indonésie à l'égard du Conseil de sécurité et de son agent, la Commission de bons offices. A partir du moment où le Conseil de sécurité a été saisi de la question indonésienne, la République a indiqué à plusieurs reprises son désir de se conformer aux décisions du Conseil. Ce même esprit de conciliation a caractérisé l'attitude de la République pendant toute la période des négociations du *Renville*. Si la République a agi ainsi, c'est parce qu'elle cherche la paix et le règlement pacifique des conflits; et les objectifs et les principes politiques de la République coïncident avec ceux de l'Organisation des Nations Unies. Une étude de tous les documents liés à la question indonésienne—à Lake Success et à bord du *Renville*—montrera avec quelle ardeur la République a appuyé toutes les propositions visant à rétablir la paix, et aussi quels sacrifices les Indonésiens ont acceptés pour rendre l'armistice viable et les principes politiques applicables.

Néanmoins, la République estime que le différend néerlandaise-indonésien est essentiellement de

a political nature and, as long as no final over-all political settlement has been reached, no result will be achieved wholly satisfactory to the people of Indonesia.

Permit me, now, to make a few more detailed observations about the report. In order really to understand what the truce agreement means to the Republic of Indonesia, it is well for me to draw the attention of the Council to this fact. When in mid-July 1947 a dispute arose between the Netherlands and the Republic, my Government requested the Netherlands Government, by its letter of 20 July 1947, to establish as soon as possible an Arbitration Committee. This was done in accordance with Article 17, paragraph 2, of the Linggadjadi Agreement<sup>1</sup>, in order to solve the dispute in a peaceful way.

The Government of the Republic of Indonesia made that request because of its conviction that all disputes emanating from the Linggadjadi Agreement should and could be solved in a peaceful way. For this reason the Linggadjadi Agreement made provision for possible disputes and laid down the manner in which the dispute was to be solved. For that reason, my Government regards the resolution of the Security Council of 1 August 1947 [document S/459] as a logical consequence of the United Nations principle of peace, which was also the basis of article 17, paragraph 2, of the Linggadjadi Agreement.

The resolution of the Security Council to dispatch a Committee of Good Offices to Indonesia [document S/525 II] was received with great relief by the Indonesian people. They regarded this resolution as the initial step toward the implementation of the United Nations Charter. When the Committee of Good Offices arrived in Indonesia, the Indonesian people, struggling for democracy, rejoiced because to them this Committee was the embodiment of the democratic ideals and way of life toward which they and the United Nations are mutually striving.

It is pertinent to pause here and ask why the Republic has made substantial concessions in the truce agreement. Some would have it that the Republic has done so in return for concessions from the side of the Netherlands in the form of the eighteen political principles as a basis for reaching a political settlement. However, an analysis of the eighteen political principles will reveal that those principles actually are in harmony with and conform to the fundamental principles of the United Nations Charter, which have been recognized by the whole world as right and just. Therefore, acceptance by the Netherlands of these political principles, which are really United Nations principles, should not be regarded as concessions comparable with those made by the Republic of Indonesia.

It is not my intention to belittle the importance of the eighteen political principles. However, I do wish to make it clear here that the acceptance by the Republic of Indonesia of the *Renville* Agreement is not primarily a matter of making concessions, but, in the first place, a direct consequence of the policy of peace which has been consistently pursued by my Government. My Government has accepted the *Renville* Agreement because it prefers a peaceful solution. In doing

nature politique et que, tant que l'on ne sera pas arrivé à un règlement politique définitif et général, on n'aboutira à aucun résultat de nature à donner pleinement satisfaction au peuple d'Indonésie.

Permettez-moi, maintenant, de présenter quelques observations plus détaillées au sujet du rapport. Pour vous faire bien comprendre l'accord d'armistice signifie pour la République d'Indonésie, il est bon que j'attire l'attention du Conseil sur le fait suivant: quand, à la mi-juillet 1947, un différend s'est élevé entre les Pays-Bas et la République, mon Gouvernement a demandé au Gouvernement des Pays-Bas — par sa lettre du 20 juillet 1947 — de créer aussitôt que possible une commission d'arbitrage. Cette proposition était conforme au paragraphe 2 de l'article 17 de l'Accord de Linggadjadi<sup>1</sup> et visait à donner au conflit une solution pacifique.

Le Gouvernement de la République d'Indonésie a fait cette demande parce qu'il était persuadé que tous les différends découlant de l'Accord de Linggadjadi devaient et pouvaient être réglés de manière pacifique. C'est pourquoi l'Accord de Linggadjadi prévoyait les différends possibles et définissait la manière de les résoudre. Aussi mon Gouvernement considère-t-il la résolution du Conseil de sécurité en date du 1<sup>er</sup> août 1947 [document S/459] comme une conséquence logique du principe de paix des Nations Unies, qui inspire également le paragraphe 2 de l'article 17 de l'Accord de Linggadjadi.

Le peuple indonésien a accueilli avec un grand soulagement la résolution que le Conseil de sécurité a prise d'envoyer en Indonésie une Commission de bons offices [document S/525 II]. Il a vu dans cette résolution un premier pas vers l'application de la Charte des Nations Unies. Lorsque la Commission de bons offices est arrivée en Indonésie, le peuple indonésien, qui luttait pour la démocratie, s'est réjoui parce qu'à ses yeux cette Commission incarnait les idéaux et les conceptions démocratiques pour le succès desquels ce peuple et les Nations Unies luttent en commun.

Il convient de s'arrêter ici et de se demander pourquoi la République a fait des concessions substantielles dans l'accord d'armistice. Certains sont prêts à dire que la République a agi ainsi pour obtenir en retour des concessions de la part des Pays-Bas, sous la forme des dix-huit principes politiques qui doivent servir de base à un règlement politique. Néanmoins, une analyse des dix-huit principes politiques montrera que ces principes sont en fait conformes aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies dont le monde entier a reconnu la valeur et la justice. C'est pourquoi l'on ne devrait pas voir dans le fait que les Pays-Bas ont accepté ces principes politiques — qui sont en réalité des principes des Nations-Unies — une concession comparable à celle qu'a faite la République d'Indonésie.

Je n'ai pas l'intention de minimiser l'importance des dix-huit principes politiques. Je tiens, cependant, à indiquer clairement ici que l'acceptation par la République d'Indonésie de l'Accord du *Renville* n'est pas essentiellement une question de concessions, mais bien avant tout une conséquence directe de la politique de paix que mon Gouvernement n'a cessé de poursuivre. Mon Gouvernement a accepté l'Accord du *Renville* parce qu'il préfère une solution pacifique. Ce

<sup>1</sup> See *The Political Events in the Republic of Indonesia*, Netherlands Information Bureau, New York, page 34.

<sup>1</sup> Voir: *The Political Events in the Republic of Indonesia*, publié par le Bureau d'information des Pays-Bas, New York, page 34.

so it is acting in conformity with the spirit of the United Nations Charter, as revealed in the resolutions on the Indonesian question adopted by the Security Council on 1 [document S/459] and 25 [documents S/525 I and S/525 II] August and 1. November [document S/597] 1947.

The Republic's desire for peace will, I am sure, be confirmed by the Committee of Good Offices, which had first-hand experience of this. No people is as ardent in its struggle for independence as the 70 million people of Indonesia; nevertheless, Indonesians are a peaceful nation who have been and are determined not to forsake the path of peace.

The agreement negotiated aboard the *Renville* was signed for the Republic by Mr. Sjarifudin, the then Premier. Shortly after, Mr. Sjarifudin resigned and his Government was succeeded by one headed by Mr. Hatta, the Vice-President. The present Government of the Republic of Indonesia, led by Mr. Hatta, is carrying out all the obligations under the agreement that was signed by the previous Government.

The political programme of the Hatta Cabinet is based on three essential points. They are the following:

1. Implementation of the *Renville* Agreement;
2. The establishment as soon as possible of a sovereign and independent United States of Indonesia; and
3. Reconstruction.

There is an opposition party in Indonesia, as is also the case in other democratic countries; but this does not create any difficulty, especially when we know that the leader of that opposition signed the *Renville* Agreement. Additionally, the present cabinet enjoys the complete support of the people.

A few days ago I received a dispatch from my Government, notifying me that the implementation of the truce Agreement is proceeding in a satisfactory manner. "Pockets", the existence of which was previously denied by the Dutch, are now being emptied in an orderly and disciplined way, and up to the present, almost 20,000 troops have been evacuated to Republican territory.

In the beginning I pointed out the character of the eighteen political principles which form a basis for political negotiations towards achieving a final political agreement. In other words, these principles are guideposts for the negotiations, but are not an agreement by themselves. They are only a starting point for discussions leading to a final political settlement. Nevertheless, in the final agreement the eighteen political principles will occupy a most significant place; and, as pointed out by President Truman in his letter of 13 February to the Committee of Good Offices, "the settlement would have an important effect upon the search for permanent world peace", and the eighteen political principles are "basic principles of freedom, democracy and independence for the sovereign United States of Indonesia".

Indeed, these principles of freedom, democracy and independence are principles for which the Indonesian people have struggled for almost half a century. It is to be regretted that the importance of this struggle, as was described so eloquently by Mr. Graham this morning, is not sufficiently well known or understood by the world. It is perhaps useful to state before this distinguished Security Council that the Indonesian people's struggle for freedom and democracy is important not only

faisant, il agit conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies, comme le montrent les résolutions sur la question indonésienne que le Conseil de sécurité a adoptées le 1<sup>er</sup> août [document S/459], le 25 août [documents S/525 I et S/525 II] et le 1<sup>er</sup> novembre [document S/597] 1947.

La Commission de bons offices, qui en a une connaissance directe, confirmera, j'en suis sûr, le désir de paix de la République. Aucun peuple n'est aussi ardent dans la lutte pour l'indépendance que les 70 millions d'Indonésiens; ces derniers forment néanmoins une nation pacifique, qui a été et qui reste décidée à ne pas abandonner le chemin de la paix.

L'accord négocié à bord du *Renville* a été signé pour la République par M. Sjarifudin, qui était alors Premier Ministre. Peu après, M. Sjarifudin a donné sa démission, et le Gouvernement présidé par M. Hatta, l'ancien Vice-Président, a pris sa succession. L'actuel Gouvernement de la République d'Indonésie, dirigé par M. Hatta, s'acquitte de toutes les obligations découlant de l'accord signé par le précédent gouvernement.

Le programme politique du cabinet Hatta repose sur trois points essentiels, qui sont les suivants:

1. Mise en application de l'Accord du *Renville*;
2. Création, dès que possible, des États-Unis d'Indonésie, souverains et indépendants;
3. Reconstruction.

Il existe un parti d'opposition en Indonésie, comme dans d'autres pays démocratiques. Mais ce n'est la source d'aucune difficulté, surtout si nous nous souvenons que le chef de cette opposition a signé l'Accord du *Renville*. De plus, le cabinet actuel jouit de l'appui total du peuple.

Il y a quelques jours, j'ai reçu une dépêche de mon Gouvernement, m'avisant que la mise à exécution de l'accord d'armistice se fait d'une manière satisfaisante. Les « poches », dont les Hollandais niaient jusqu'ici l'existence, sont vidées d'une manière ordonnée et disciplinée et, jusqu'à présent, près de 20.000 soldats ont été évacués vers le territoire de la République.

Dès le début, j'ai souligné le caractère des dix-huit principes politiques qui sont à la base des négociations entreprises en vue d'aboutir à un accord politique définitif. En d'autres termes, ces principes jalonnent la voie des négociations, mais ne constituent pas un accord par eux-mêmes. Ils ne sont qu'un point de départ pour les discussions qui mèneront à un règlement politique de caractère définitif. Néanmoins, dans l'accord définitif, les dix-huit principes politiques occuperont une place capitale; comme l'a souligné le Président Truman dans sa lettre du 13 février à la Commission de bons offices, « le règlement influera grandement sur la recherche d'une paix permanente dans le monde », et les dix-huit principes politiques sont « des principes fondamentaux de liberté, de démocratie et d'indépendance pour les États-Unis souverains d'Indonésie ».

En fait, ces principes de liberté, de démocratie et d'indépendance sont les principes pour lesquels le peuple indonésien lutte depuis près d'un demi-siècle. Il faut regretter que le monde, comme M. Graham l'a indiqué si éloquemment ce matin, ne connaisse ou ne comprenne pas assez bien l'importance de cette lutte. Il n'est peut-être pas inutile de déclarer devant le Conseil que la lutte du peuple indonésien pour la liberté et la démocratie constitue un fait important, non seulement pour mon

for my country but for the future of the whole of East Asia. It cannot be repeated frequently enough that a free and independent Indonesia will constitute a bulwark of democracy. This can only promote the realization of the principles of the United Nations.

One will become aware of this by taking into consideration the fact that the Republic of Indonesia comprises an area as large as that of France, Belgium, the Netherlands and Luxembourg together. Its population is as great as the combined populations of the above-mentioned countries. The population of the United States of Indonesia, which is to be established, will be equal to the total number of inhabitants of the United Kingdom, Canada and Australia.

Products and minerals of the Republic of Indonesia, for example, coffee, tea, sugar, tobacco, spices, rubber, gold, bauxite, etc., are of great importance for the world economy.

It is our considered opinion that we face many difficulties in arriving at a political settlement in Indonesia, especially as the two parties were until recently facing each other with weapons in their hands. One of the hurdles is the fact that many incidents of the past two years and more have created deep distrust between the two parties. The influence of these psychological factors will linger and cannot immediately be dissipated with the signing of the *Renville* Agreement.

In view of these considerations, my Government is convinced that the work of the Committee of Good Offices, which has proved of such marked value in the finding of a peaceful solution in the Netherlands-Indonesian conflict, should be continued. Therefore, it is our earnest hope that the Security Council will make available to the parties in Indonesia the assistance of the Committee of Good Offices until a political settlement has been obtained.

It is our considered opinion that, in order to speed up the attainment of a final political agreement, the Committee of Good Offices should be vested with authority which goes beyond the mere rendering of good offices. During the *Renville* negotiations I was Vice-Chairman of the Republican delegation. I, who day by day saw very closely the work of the Committee of Good Offices, am impressed by the fact that if the Committee had had more authority than it has now, a final political solution would already have been found and that many human lives and much property would have been saved. Additional authority for the Committee of Good Offices is especially necessary in the present phase of the negotiations. Conflicting interpretation will inevitably arise concerning the eighteen political principles, and this fact will not render easy the speedy attainment of a solution. The Security Council, I am confident, will give the question full consideration; for instance, in the sense outlined by the Australian member of the Committee of Good Offices.

Moreover, in order to attain the democratic political rights mentioned in the eighteen political principles, there should be guarantees of freedom of speech, of press, of assembly and of movement in Indonesia. When the time arrives to hold the plebiscite, the two parties will thus have equal chances.

pays, mais pour l'avenir de tout l'Extrême-Orient. On ne saurait trop souvent répéter qu'une Indonésie libre et indépendante constituera un rempart de la démocratie. Son instauration ne peut que favoriser l'application pratique des principes des Nations Unies.

Ces vérités apparaissent mieux encore si l'on tient compte du fait que la République d'Indonésie s'étend sur un territoire aussi vaste que ceux de la France, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg réunis. Sa population est aussi importante que l'ensemble des populations des territoires que je viens de mentionner. La population des États-Unis d'Indonésie, qui doivent être créés, sera égale au nombre total des habitants du Royaume-Uni, du Canada et de l'Australie.

Les produits et les ressources minières de la République d'Indonésie — tels que le café, le thé, le sucre, le tabac, les épices, le caoutchouc, l'or, la bauxite, etc. — sont d'une grande importance pour l'économie mondiale.

Nous estimons, après mûre réflexion, que nous nous heurterons à de nombreuses difficultés pour aboutir à un règlement politique en Indonésie, étant donné surtout que les deux parties, jusqu'à une date récente, s'affrontaient les armes à la main. Un des obstacles tient à la profonde méfiance que nombre d'incidents, survenus notamment au cours des deux dernières années, ont créée entre les deux parties. L'influence de ces facteurs psychologiques persistera, et la signature de l'Accord du *Renville* ne peut la faire disparaître immédiatement.

Aussi mon Gouvernement est-il persuadé que la Commission de bons offices — qui a fait preuve d'une si remarquable industrie pour trouver une solution pacifique au conflit néerlandais-indonésien — devrait poursuivre ses travaux. C'est pourquoi nous espérons ardemment que le Conseil de sécurité permettra aux parties en Indonésie de bénéficier de l'assistance de la Commission de bons offices jusqu'au moment où l'on sera parvenu à un règlement politique.

Afin de hâter la réalisation d'un accord politique de caractère définitif, nous estimons, après mûre réflexion, que la Commission de bons offices devrait être investie d'une autorité lui permettant de faire plus que de rendre de bons offices. Au cours des négociations du *Renville*, j'étais Vice-Président de la délégation de la République. J'ai suivi jour après jour, de très près, les travaux de la Commission de bons offices, et je suis convaincu que, si cette Commission avait plus d'autorité qu'elle n'en a actuellement, une solution politique de caractère définitif aurait déjà été trouvée, et que de nombreuses vies humaines, de nombreux biens auraient été sauvés et épargnés. Un surcroît d'autorité pour la Commission de bons offices est particulièrement nécessaire dans la phase actuelle des négociations. Des conflits d'interprétation surgiront nécessairement au sujet des dix-huit principes politiques, ce qui ne facilitera pas une solution rapide. Le Conseil de sécurité, j'en suis persuadé, accordera à la question toute son attention, en agissant, par exemple, dans le sens indiqué par le membre australien de la Commission de bons offices.

En outre, si l'on veut arriver à la jouissance effective des droits politiques et démocratiques mentionnés dans les dix-huit principes, il faudra garantir la liberté de parole, de presse, d'assemblée et de déplacement en Indonésie. Lorsque le moment viendra d'organiser le plébiscite, les deux parties bénéficieront ainsi de chances égales.

The guarantees of these fundamental human rights are to be found in the abolishing of all pressure of a military, administrative or economic nature. For this reason, these obstacles if they are still present, should be removed as soon as possible. In this connexion my delegation would like to draw the Council's attention to the fact that the Republic of Indonesia has already suffered too much from the blockade, which therefore should be lifted as quickly as possible. This is, in my opinion, the only possible way to create an atmosphere of goodwill and to avoid pressure and coercion. That guarantee could perhaps be secured if the power of observation of the Committee could be taken to mean the power of supervision. There is nothing objectionable in this as the Committee of Good Offices is an agency of the Security Council.

The Hatta Cabinet has already got in touch with the Netherlands-Indies Government regarding the Republic's place in the federal interim government. Both Dutch and Indonesians are agreed that the truce is working smoothly. The stage is set for the political negotiations, a difficult and delicate process which will call for goodwill and give-and-take from both parties. What is most urgently needed is an atmosphere of calm, an environment free from irritations and distrust. The Republic has made concessions all along the line and it is sure that there will be reciprocity. With the Committee of Good Offices helping in the negotiations, we are sure that final peace will soon come to Indonesia, and that the United Nations can point with pride to its achievements in one of the most strategically important and economically vital areas of the world.

MR. VAN ZEELAND (Belgium) (Member of the Committee of Good Offices on the Indonesian Question) (*translated from French*): I shall not analyse again what my colleagues have already analysed so clearly and authoritatively, but shall confine myself to giving the Council a few observations and reflections of a more general nature. I shall try for a moment to recreate for the members of the Council the atmosphere and frame of mind in which we worked. This may prove useful, and may help the members to understand the spirit and significance behind the documents, of necessity so cold and austere in themselves, which we have submitted to the Council. Perhaps the future work which awaits the Commission and the parties to the dispute will proceed in the same atmosphere of goodwill as that which I shall endeavour to describe.

When my colleagues and I accepted the mission entrusted to us by the Security Council, we had no illusions: we knew that we were faced with a formidable task; we recognized the difficulties of the problem. Nevertheless we accepted it with enthusiasm because we realized that we had an opportunity of rendering a great service. I can now tell the Council that it was fortunate that we entered upon our task without any illusions because, when we arrived on the spot we realized that the difficulties were even greater than we had supposed. Was that any reason for drawing back? On the contrary. It was to be expected. Not only was the problem in itself a difficult and complicated one involving political, economic, social and many other aspects, but war had swept through the

C'est dans l'élimination de toute pression militaire, administrative ou économique, que l'on doit trouver la garantie de ces droits de l'homme fondamentaux. Aussi, ces obstacles, s'ils existent encore, devraient-ils disparaître, dès que possible. A cet égard, ma délégation aimerait attirer l'attention du Conseil sur le fait que la République d'Indonésie a déjà trop souffert du blocus, qui devrait être levé aussitôt que possible. Tel est, à mon avis, le seul moyen de créer une atmosphère de bonne volonté et d'éviter les mesures de pression et de coercition. On pourrait peut-être obtenir cette garantie si l'on admettait que les pouvoirs d'enquête de la Commission sont des pouvoirs de contrôle. Il n'y a rien dans cette proposition qui puisse soulever des objections, puisque la Commission de bons offices est l'agent du Conseil de sécurité.

Le cabinet Hatta est déjà entré en contact avec le Gouvernement des Indes néerlandaises au sujet de la place de la République dans le Gouvernement intérimaire fédéral. Les Hollandais comme les Indonésiens conviennent que l'accord d'armistice est appliqué d'une façon satisfaisante. La scène est prête pour les négociations politiques, processus difficile et délicat qui exigera de la bonne volonté et des concessions de la part des deux parties. Ce dont on a le plus besoin, c'est une atmosphère de calme que ne troublent ni l'irritation ni la méfiance. La République a continuellement fait des concessions et elle est sûre que la réciprocité jouera. Avec l'aide de la Commission de bons offices pendant les négociations, nous sommes persuadés qu'une paix définitive régnera bientôt sur l'Indonésie et que les Nations Unies pourront montrer, avec fierté l'œuvre qu'elles auront réalisée dans l'une des régions du monde qui présentent le plus d'importance du point de vue stratégique et le plus d'intérêt du point de vue économique.

M. VAN ZEELAND (Belgique) (Membre de la Commission de bons offices pour la question indonésienne): Je ne vais pas refaire l'analyse que mes collègues ont déjà faite tout à l'heure avec clarté et autorité, et je me bornerai à apporter devant le Conseil une série d'observations ou de réflexions de caractère plus général. Mon but est d'essayer de recréer un moment devant vous l'atmosphère, le climat moral dans lequel nous avons travaillé. Cela peut avoir son utilité. Peut-être, ainsi, comprendrez-vous mieux le sens et la portée des documents nécessairement froids et austères que nous avons déposés devant vous et peut-être, aussi, la tâche ultérieure, qui attend et les parties et la Commission, se poursuivra-t-elle dans la même atmosphère de bonne volonté que celle que je vais essayer de vous décrire.

Lorsque mes collègues et moi acceptâmes la mission qui nous était offerte, nous ne nous faisons pas d'illusions: nous savions que la tâche était redoutable; nous connaissions les difficultés du problème. Si nous avons accepté quand même avec enthousiasme, c'est parce que nous pensions qu'il y avait malgré tout un grand service à rendre. Je puis bien vous le dire ici, il est heureux que nous n'ayons pas eu d'illusions au point de départ car, lorsque nous sommes arrivés sur place, nous nous sommes rendu compte que les difficultés étaient encore beaucoup plus grandes que nous ne l'avions cru. Fallait-il s'en tenir là? Au contraire. Il fallait s'y attendre: non seulement le problème en lui-même était difficile, compliqué, avait des aspects politiques, écono-

Malay Archipelago as it had done through the rest of the world and its effect had penetrated beneath the surface, with profound repercussions. There as elsewhere, life had been struck at its very foundations: we found not only material ruin but also, and perhaps above all, moral ruin which we had to take into account.

I must add here that when we began our work the feelings of both parties were running very high. The same language was employed by both sides. Both sides told us that they had lost confidence; both sides spoke bitterly of the past. There we were, three men of goodwill. What weapons had we? We had at least two weapons of great potency. The first the Council had placed in our hands; it was the moral force and prestige of the Security Council, and behind the Security Council the prestige of the United Nations, and above them both, the ideal to which they are dedicated. That was our first and more powerful force. The second was the conviction which inspired all three of us that we must and could succeed in our task, that no difficulties however great could or should prevent us from arriving at our appointed goal, and that the conflict was more in the nature of a tragic misunderstanding than of fundamental opposition between irreconcilable aspirations.

We bore in mind the recent past of both the Netherlands and Indonesia. We recalled their collaboration before and up to the moment war broke out, a collaboration which was interrupted by the common enemy. We recalled the Netherlands' struggle against Hitlerism; we also took account of the hidden strength concealed within all peoples which are marching towards independence, of their readiness to accept reasonable control and a moderate solution, and of their desire to reconstruct.

We got to work with these forces, and we tried to work quickly because every day human lives were being endangered. Time and again in the morning, when my colleagues and I saw in the papers the number of wounded and dead, we said: "We must hurry. We do not have an hour to lose. We must work steadily without wasting a moment." And we sometimes made calls on our collaborators to which they responded nobly.

The result is only provisional. Our report is only an interim one. I do not wish, and I am not in a position, to express any opinion as to the future. May I, however, draw the attention of the members of the Council to the general significance of what has so far been achieved?

When we began our labours we told ourselves, and both parties agreed with us, that the first step towards reaching an agreement was to stop the slaughter, and that we must therefore put an end to terrorism and acts of violence and begin by achieving a truce. This was plain common sense, but as week followed week we encountered one difficulty after another until we were forced to admit that in practice, and reserving the legal aspect of the matter, if we wanted to succeed we should have to take into account certain important political aspects of the problem in concluding the truce.

miques, sociaux, et d'autres encore, mais la guerre avait passé par l'Insulinde comme par le reste du monde, son action n'était pas restée en surface, elle s'était fait sentir profondément, et cette partie du monde, comme le reste, était ébranlée jusque dans ses fondements: c'étaient des ruines matérielles, mais aussi, et surtout peut-être, des ruines morales avec lesquelles nous avions à compter.

Je suis bien obligé d'ajouter que les sentiments des parties, au moment où nous avons commencé à travailler pour les rapprocher, étaient à vif. De même langage était employé des deux côtés. De part et d'autre, on nous disait qu'on avait perdu confiance; de part et d'autre, on nous parlait du passé, d'un sentiment d'amertume. Et nous, nous étions là, trois hommes de bonne volonté. Avec quelles armes dans nos mains? Au moins deux grandes armes, deux grandes forces. La première, c'était vous qui l'aviez placée dans nos mains, était la force morale, c'était le prestige du Conseil de sécurité et, derrière le Conseil de sécurité, le prestige des Nations Unies et, au-dessus de celles-ci, l'idéal qu'elles entendent servir. Cette force était la première et la plus grande de nos forces. La seconde, c'était la conviction qui nous animait tous les trois, que nous devions et que nous pouvions réussir, que les difficultés, si grandes fussent-elles, ne pouvaient pas et ne devaient pas nous empêcher d'arriver au terme que nous nous étions fixé; que le conflit était bien plutôt un tragique malentendu qu'une opposition fondamentale entre des aspirations inconciliables.

Nous nous souvenions du passé récent, et de la Hollande et de l'Indonésie. Nous nous souvenions de leur collaboration avant la guerre jusqu'au moment de la guerre, collaboration qui fut interrompue par l'ennemi commun. Nous nous souvenions de la lutte des Pays-Bas contre l'hitlérisme; nous nous souvenions aussi des forces cachées que recèle un peuple qui est en marche vers l'indépendance: une volonté d'accepter une discipline raisonnée, une volonté d'accepter une solution modérée, une volonté de reconstruire.

Avec ces forces-là, nous nous sommes mis à l'œuvre et nous avons tâché d'aller vite, parce que des vies humaines, chaque jour, étaient en danger. Je ne veux pas vous dire combien de fois mes collègues et moi, le matin, en voyant dans la presse que tant de blessés avaient été atteints, que tant d'hommes étaient morts, nous nous sommes dit: « Dépêchons-nous, nous n'avons pas une heure à perdre, nous avons à travailler ferme sans perdre même un instant. » Et nous avons demandé à nos collaborateurs, parfois, un effort auquel je me plais à rendre hommage.

Le résultat n'est qu'un résultat provisoire. Notre rapport n'a qu'un caractère provisoire. Je ne veux ni ne puis préjuger l'avenir. Permettez-moi cependant, en quelques grands traits, d'attirer votre attention sur la portée de ce qui a été déjà fait jusqu'à ce jour.

Lorsque nous avons commencé à travailler, nous nous sommes dit, d'accord avec les deux parties, que pour essayer de s'entendre, il faut commencer par cesser de s'entre-tuer, que nous devons donc mettre le holà à la terreur, aux actes de violence et commencer par la trêve. C'eût été logique, mais nous nous sommes heurtés, semaine après semaine, à tant de difficultés que, finalement, nous avons dû reconnaître en fait, avec toutes les réserves de droit, que, pour réussir, il fallait lier à la trêve un certain nombre d'aspects politiques importants du problème.

In doing that we tried to keep within the exact limits prescribed for a committee of good offices. I do not think that we exceeded our duty, but we tried to bring constructive imagination to our task.

We secured the truce and at the same time the political principles were laid down. I am far from minimizing the importance of the truce, since it put an end to the murder and destruction, and to the acts of violence which I abhor. Nevertheless, may I point out to the members of the Council that the truce, in itself, is essentially temporary and provisional by its very nature, and that it must be replaced as quickly as possible by a lasting, definitive and basic agreement. I agree on that point with the view expressed by the Indonesian representative. We must not waste time trying to establish which of the two parties has made the more concessions. That would be a mistake. Moreover, it would be alien to the spirit in which we have carried on our work. The very word "concession" implies a negative aspect. We attempted to do a piece of constructive and positive work. We attempted as someone, I am happy to say, pointed out just now, to work towards peace, and it is in that spirit that both parties tackled the various problems with which we successively confronted them, or, perhaps I should have said, with which they were confronted. Actuated by that spirit, we were careful to give the armistice a provisional character and to emphasize that it could not have any practical consequences. Agreement having been reached on that approach to the problem, it was common sense that the fighting could be stopped everywhere provided that the acts of violence were also stopped. Both sides had the wisdom to do that, for which I am profoundly thankful.

At the same time as the armistice was being signed, both parties expressed their agreement on a number of principles: first twelve principles, then six principles, making eighteen altogether, if one feels like counting them, but the number does not matter. Much, though not enough, has already been said about those principles. Let us take a look at them. Let us see how important they are. There may be grounds for saying that there is nothing new in them because they are really an adaptation of the principles on which the United Nations is based. But the fact that both parties have accepted those principles in a form which at times is so exact as to be almost a literal transcription of the principles of the United Nations, seems to me of the greatest importance.

I feel that those principles, which sometimes overlap and which are intentionally repeated, impose such clear restrictions that any solution arrived at within their framework can only be a good one. I do not mean to say that we ourselves or the parties or the Commission will not come up against difficulties in future. All sorts of difficulties of interpretation, application and execution remain. But, when agreement has been reached on essentials and goodwill prevails, surely with a little imagination one can always find practical solutions which enable those principles to be applied. Personally, I have not a shadow of a doubt on that point. If the parties continue to approach the problem in the spirit which has hitherto prevailed, a solution is sure to be found, and it will be a happy one.

Nous l'avons fait, en essayant de rester dans les limites précises d'une commission de bons offices. Je crois que nous n'en sommes pas sortis, mais nous avons essayé de faire œuvre d'imagination constructive.

La trêve, nous l'avons eue, en même temps qu'étaient posés les principes politiques. Loin de moi la pensée de minimiser l'importance de la trêve, puisque c'est la trêve qui met fin aux meurtres, aux destructions, à la violence que j'ai en horreur. Cependant, laissez-moi attirer votre attention sur le fait que la trêve est, par elle-même, par sa nature, essentiellement temporaire et provisoire, qu'elle doit faire place, et le plus rapidement possible, à un accord durable, définitif, fondamental. Et, ici, je rejoins l'opinion émise tout à l'heure par le représentant de l'Indonésie. Ne nous attardons pas à savoir quelle est celle des parties qui a fait le plus ou le moins de concessions. Ce serait une erreur. Ce n'est d'ailleurs pas dans cet esprit que nous avons travaillé. Le mot même de concession implique un aspect négatif. Nous avons essayé de faire une œuvre constructive, une œuvre positive. Nous avons essayé, comme on l'a dit tout à l'heure, et j'en suis heureux, nous avons essayé de faire une œuvre de paix, et c'est dans cet esprit que les parties ont envisagé les différents problèmes que, successivement, nous posions devant elles, ou qui se posaient devant elles, devrais-je dire. Dans cet esprit-là, nous avons eu soin de donner à la trêve un caractère provisoire et de souligner qu'elle ne pouvait avoir aucune conséquence d'ordre pratique. Après s'être mis d'accord sur cette manière d'approcher le problème, le bon sens disait que l'on pouvait faire cesser les combats n'importe où, pourvu que l'on fit cesser la violence. C'est ce que l'on a eu la sagesse de faire, et je m'en réjouis profondément.

En même temps, au moment même où l'on signait la trêve, les parties exprimaient leur accord sur un certain nombre de principes; douze principes, six principes, dix-huit, si vous en faites la somme, peu importe. On en a déjà beaucoup parlé, mais on n'en a pas encore assez parlé. Résumez-les, ces principes; voyez leur importance. On a raison de dire qu'ils n'apportent rien de nouveau. Pourquoi? Parce qu'ils sont vraiment la traduction des principes sur lesquels les Nations Unies sont fondées. Mais le fait que les parties ont accepté ces principes sous une forme qui est parfois extrêmement précise, si précise qu'elle touche au calque, ce fait me paraît d'une importance capitale.

Il me semble que ces principes, qui se chevauchent parfois, qui se répètent intentionnellement, délimitent si clairement le champ principal que toute solution qui sera trouvée dans le cadre ainsi dessiné ne pourra être que bonne. Je ne veux pas dire que des difficultés ne nous attendent pas ou n'attendent pas les parties et la Commission, demain. Ces difficultés sont de tous les genres: difficultés d'interprétation, difficultés d'application, difficultés d'exécution. Mais quand on est d'accord sur l'essentiel et lorsqu'on est de bonne volonté, n'arrive-t-on pas à trouver, avec un peu d'imagination, les solutions pratiques pour mettre les principes en application? Je n'ai pas, pour ma part, l'ombre d'un doute. Si les parties continuent à aborder le problème dans l'esprit où elles ont travaillé jusqu'à présent, la solution est certaine et elle sera bonne.

I only ask for one thing, namely, that those principles should be constantly kept before us and applied in the spirit as well as the letter. If that is done the Security Council will see the just and lasting solution of the Indonesian problem which it desires.

I shall not embark on an analysis of those principles, since I promised to be brief. I would merely draw the attention of the members of the Council to the two main lines which they followed. The first embodies sovereignty, liberty and independence, in other words it crowns the aspirations which have animated those peoples in their long pursuit of sovereignty as a definite step in the evolution of their national life. The second principle is equally important, namely, co-operation —co-operation with the Netherlands, with all the peoples forming Indonesia, and with the rest of the world.

I feel that these two principles of independence and co-operation are equally indispensable: indispensable to both parties and, I will state frankly, for I want these reflections of mine to be frank, indispensable to the Indonesian people. The Indonesian people must be given a formal promise that they will be granted sovereignty; they want such a promise and they shall have it, in fact they already have it now. They must and shall have, in fact they have now, a formal promise of co-operation which, when put into practice, will enable them to attain at one and the same time the political, economic and social ideals which their leaders have set before them, and of which the Security Council has just been reminded.

From those general observations I should like to draw three conclusions of a more immediately practical nature.

In the first place, since the eighteen principles have been irrevocably subscribed to by both parties, may we not already deduce from this event the precept that, however involved a conflict may appear, a peaceful solution is always possible. However great the difficulties may be, that fact cannot and must not prevent us from searching for, and eventually finding, a peaceful solution. Such a solution exists; if it is not discovered, that is the fault of those who have searched for it for too short a time, without sufficient perseverance, without the patience required, or perhaps without sufficient imagination. Violence provokes violence and even when it is fruitful, the price to be paid always proves excessive and in most cases out of all proportion to the human suffering it involves.

I do not mean to say that the solution is a simple one and that a peaceful solution will always be found to every dispute without much trouble. I think that the members of the Council are as aware, and probably more aware, than I am of the nature of the difficulties involved in certain disputes. Let me tell them that we ourselves, the three members of the Commission, have spent many sleepless nights in tropical heat trying to find the solution which constantly eluded us like a phantom. But we never gave up hope, and we shall never give it up; the United Nations will never abandon hope; and if it does not abandon hope, violence will finally cease to be considered as an acceptable solution.

Much good will is certain to be needed; we must learn to forget and we must also learn to remember. Many things must be forgotten, and in Indonesia we had to ask the authorities of both parties to

Je ne demande qu'une chose, c'est qu'on revienne sans cesse à ces principes, qu'on les applique dans leur esprit aussi bien que dans leur lettre. Si cela est fait, la solution du problème indonésien sera, comme le Conseil le souhaite, à la fois juste et durable.

Je n'analyserai pas ces principes, puisque je vous ai promis d'être bref. J'attire simplement votre attention sur deux grandes lignes de ces principes. La première: la souveraineté, la liberté, l'indépendance, c'est-à-dire le couronnement d'un effort poursuivi depuis longtemps par des peuples qui aspiraient à cette souveraineté comme à une étape définitive dans l'évolution de leur vie nationale. La seconde, également importante: la coopération; la coopération avec les Pays-Bas, la coopération avec tous les peuples qui composent l'Indonésie, la coopération avec le reste du monde.

Ces deux principes d'indépendance et de coopération me paraissent également indispensables, indispensables aux deux parties et je le dirai nettement, avec la franchise que je désire apporter à ces quelques réflexions, indispensables aux peuples d'Indonésie. Il leur faut, ils désirent et ils auront, ils ont déjà maintenant la promesse formelle, l'engagement de la souveraineté. Il leur faut, ils auront, ils ont maintenant l'engagement formel d'une coopération qui, pratiquement, leur permettra d'atteindre à la fois l'idéal politique, l'idéal économique et l'idéal social que leurs propres dirigeants se sont proposés, et qui vous ont été rappelés tout à l'heure.

De ces quelques réflexions générales, je voudrais tirer trois conclusions d'un ordre pratique plus immédiat.

Voici la première. Ne pouvons-nous pas déjà, puisque les dix-huit principes ont été signés par les deux parties, sans retour possible, ne pouvons-nous pas dès à présent dire qu'il y a là un enseignement, une leçon? Si difficile qu'apparaisse un conflit, il est susceptible d'une solution pacifique. Que les difficultés soient énormes, cela ne peut et ne doit pas nous détourner de rechercher, et finalement de trouver une solution pacifique; elle existe; si on ne la découvre pas, la faute en est à ceux qui n'ont pas cherché assez longtemps, avec assez de persévérance, avec assez de patience ou, peut-être, avec assez d'imagination. La violence appelle la violence et, même quand la violence donne un fruit, ce fruit se paie toujours d'un prix excessif et, la plupart du temps, d'un prix absolument disproportionné, en souffrances humaines, tout au moins.

Ne me faites pas dire que la solution est simple et qu'on trouvera toujours, sans se donner grand-peine, une solution pacifique à tout conflit. Je crois que les membres du Conseil en savent tous autant que moi, et probablement davantage, en ce qui concerne les difficultés de certains conflits. Laissez-moi vous dire que nous-mêmes, les trois membres de la Commission, nous avons passé bien des nuits blanches, dans la chaleur des tropiques, avec l'espoir de trouver la solution qui nous échappait comme un fantôme. Nous n'avons pas renoncé, nous ne renoncerons pas; les Nations Unies ne renonceront jamais; et, si elles ne renoncent pas, finalement la violence disparaîtra du cercle des solutions acceptables.

Certes, il faut beaucoup de bonne volonté, il faut savoir oublier et il faut aussi de la mémoire. Il faut oublier beaucoup de choses et nous avons dû, en Indonésie, demander aux autorités des

forget certain aspects of the past which weighed heavily on their memory and sometimes on their conscience. May I repeat something that I said the last time I was privileged to speak at Batavia: "The forgiving of offences is not only one of the highest moral virtues; it is also a basic rule of common sense which should be applied to daily life—the life of individuals as well as of peoples."

But if certain things should be forgotten, others must be remembered; we must remember the community of fundamental interests, a community of interests which exists in the Indies between the Netherlands and Indonesia.

The lofty principles to which I have referred are based on very concrete, immediate and material realities. Indonesia must re-establish its productive capacity. That is essential not only for the parties concerned but also for the entire world. For, may I repeat, interdependence between all the members of the community of nations and the fundamental interests of that community is as evident here as in every other case which has come before us.

If that is so, my second observation is this: We must not underestimate the importance of moral forces and their immediate effect upon the most concrete realities. We have seen that effect here, we shall see it in days to come as we have seen it in the past, and may I repeat what I said a short while ago: moral force today is enshrined in the United Nations, for the strength of the United Nations is in its moral power. I believe that if the Committee of Good Offices, an emissary of the Security Council, had not been in Indonesia the partial or provisional solution which we are discussing today would not have been so clear-cut or so speedy, and it would probably have been conceived on different lines and would not have been in conformity with the principles we serve.

But having said that and having paid due tribute to the Security Council and the United Nations, I should like to make one more comment and recall that those responsible are the parties to the dispute, and that, since they bear the responsibility, they also deserve the praise which one is sometimes tempted to bestow elsewhere. If we are now nearing a solution, and the armistice, as the Council has been told, is proving effective, if its political principles conform to such an extent to the ideals of the United Nations, and if those documents have been signed, the credit, like the responsibility, belongs chiefly to the two parties concerned, namely, the Netherlands and the Indonesian Republic.

May I, therefore, as a member of the Committee of Good Offices, conclude my brief remarks by offering a last piece of advice to both parties: Make haste. Time is not on your side. Try to achieve some concrete results as soon as possible, based on the principles to which you have subscribed. And above all, make sure that the final settlement is inspired by the spirit of those principles. If you tackle the current negotiations, or at least the negotiations which will be resumed shortly, with this double consideration in mind, I am sure that the results will be those desired by the United Nations. If you do that, and both parties pursue that policy and a final report to the

deux parties d'oublier, d'oublier des aspects du passé qui pesaient fortement sur leur mémoire, et parfois sur leur conscience. Permettez-moi de répéter ici une réflexion que j'ai faite la dernière fois que j'ai eu le privilège de prendre la parole à Batavia: « Le pardon des offenses n'est pas seulement un des sommets de la morale, c'est aussi une règle de bon sens que l'on doit appliquer dans la vie de tous les jours, dans la vie des individus comme dans la vie des peuples. »

Mais, s'il faut oublier, il faut aussi se souvenir; il faut se souvenir de la communauté des intérêts fondamentaux, et cette communauté d'intérêts fondamentaux existe aux Indes entre les Pays-Bas et l'Indonésie.

Les principes élevés auxquels je viens de faire allusion trouvent leur base dans des réalités très concrètes, dans des réalités immédiates, dans des réalités matérielles. Il faut que l'Indonésie retrouve sa faculté de production; il le faut, non pas seulement pour les parties, mais pour le reste du monde. Car, une fois de plus, l'interdépendance entre chaque nation membre de la communauté des nations et les intérêts fondamentaux de cette communauté elle-même saute aux yeux ici, comme dans chacun des cas que nous avons pu observer.

S'il en est ainsi, la seconde réflexion que je veux faire est la suivante: ne sous-estimons pas l'importance des forces spirituelles et leur réaction immédiate sur les réalités les plus concrètes. Nous l'avons vu ici; nous le verrons demain comme nous l'avons vu hier, et permettez-moi de répéter ce que je disais tout à l'heure: ces forces spirituelles sont aujourd'hui représentées par les Nations Unies, car la force des Nations Unies est d'ordre spirituel. Je crois qu'aux Indes, sans la présence de la Commission de bons offices, émanation du Conseil de sécurité, la solution partielle ou provisoire dont nous parlons aujourd'hui n'eût été ni aussi claire, ni aussi rapide; en tout cas, elle n'eût probablement pas été conçue selon les mêmes lignes que les principes que nous entendons servir; elle n'y eût pas été conforme.

Mais cela dit, et après avoir ainsi rendu l'hommage qui revient au Conseil de sécurité et aux Nations Unies, permettez-moi, dans une dernière réflexion, de rappeler que les responsables ici, ce sont les parties elles-mêmes et que ce sont elles qui, portant la responsabilité, méritent également la louange qu'à certains moments on pourrait être tenté d'apporter à d'autres. Si nous nous trouvons maintenant devant un début de solution, si la trêve, comme on vient de vous le dire, est effective, si ces principes politiques vont aussi loin dans le sens de l'idéal des Nations Unies, si des signatures ont été apposées au bas de ces documents, l'honneur, comme d'ailleurs la responsabilité, en revient, avant tout, aux deux parties: aux Pays-Bas et à la République d'Indonésie.

Et cela me permet de terminer ces brèves réflexions en donnant, comme membre de la Commission de bons offices, un ultime conseil aux deux parties: Hâtez-vous. Le temps ne vous sert pas. Tâchez d'obtenir le plus vite possible des résultats concrets sur la base des principes auxquels vous avez apposé votre signature; et surtout, veillez à ce que le règlement final soit complètement pénétré de l'esprit de ces principes. Si vous abordez avec cette double préoccupation les négociations politiques qui sont en cours, ou, du moins, qui se continueront demain, je suis convaincu, quant à moi, que le résultat sera ce que les Nations Unies souhaitent qu'il soit. Et

Council soon shows that the Indonesian problem has been settled in a just and lasting manner, may I be allowed to say that you will have served not only the interests of your two peoples, but also the ideals of peace, orderly progress, national independence and international co-operation, which are the ideals for which the United Nations fought and for which they are now working.

Mr. FORSYTH (Australia): It is clear from the speeches we have heard that everyone recognizes that the *Renville* truce and political principles mark a most important stage in the process of settlement of the Indonesian question. However, the *Renville* principles, while good in themselves, cannot be regarded as more than an approach to a just settlement.

It is clear that much remains to be done and that many difficulties are bound to arise in the course of negotiations aiming at a political agreement, and in the establishment of a new sovereign State: the United States of Indonesia. The success achieved so far demonstrates that the method adopted by the Security Council and the parties, that of establishing a committee of good offices, can be a fruitful method. The continuation of the Committee's work is essential.

The whole history of the Indonesian question shows how necessary it is that some disinterested body should participate and assist the parties. Experience also shows that occasions of renewed disagreement are to be expected. The experience acquired by the Committee will undoubtedly enable it to foresee and anticipate such issues, and the Committee might well be even more effective in bringing about solutions of difficulties if it were to develop further the practice, which it has already used informally, of making positive suggestions to the parties. The effectiveness of such suggestions would undoubtedly in some cases be greater if the Committee were to make them publicly.

The Committee has already agreed that it should utilize all available means to keep the peoples of Indonesia informed of all matters relating to the settlement of the Indonesian question. This proposal does not bind the parties, but it is the considered opinion of the Committee. The great importance of putting the *Renville* principles into the earliest possible effect is felt keenly by Australia, which is geographically so close to the scene of the Indonesian dispute and which first brought the question before the Security Council. Australia fully appreciates and shares the concern of those who desire the speediest possible return to stability and peaceful development in Indonesia.

The truce is the first and fundamental achievement. The fighting has stopped.

The second great achievement is that the bases on which a settlement can be negotiated have been agreed upon unconditionally.

The third achievement is still to come. There must be a political agreement covering all matters in dispute in the territories over which the Republic

si vous faites cela, si les parties agissent ainsi, et si bientôt un dernier rapport devant le Conseil de sécurité montre que le problème indonésien est réglé d'une façon durable et juste, permettez-moi de vous dire que vous aurez servi non pas seulement les intérêts de vos deux peuples, mais encore l'idéal de paix, de progrès ordonné, d'indépendance nationale et de coopération internationale qui est celui pour lequel les Nations Unies se sont battues, et celui pour lequel elles continuent à œuvrer.

M. FORSYTH (Australie) (*traduit de l'anglais*): Les discours que nous venons d'entendre montrent clairement que, de l'avis unanime, la conclusion de la convention d'armistice à bord du *Renville* et l'accord relatif aux principes politiques marquent une étape très importante sur la voie du règlement de la question indonésienne. Néanmoins, on ne saurait voir dans les principes du *Renville*, quelle que soit leur valeur intrinsèque, autre chose qu'un moyen d'arriver à un juste règlement.

Il est clair qu'il reste beaucoup à faire et que de nombreuses difficultés s'élèveront fatalement au cours des négociations qui doivent conduire à un accord politique, et pendant la période nécessaire à la création d'un nouvel État souverain: les États-Unis d'Indonésie. Les résultats atteints jusqu'ici prouvent que la méthode adoptée par le Conseil de sécurité et par les parties, méthode consistant à créer une commission de bons offices, peut être une méthode féconde. Il est essentiel que la Commission poursuive ses travaux.

Toute l'histoire de la question d'Indonésie montre combien il est nécessaire qu'un organisme désintéressé s'en occupe et prête son concours aux deux parties. L'expérience montre également qu'il faut s'attendre à de nouveaux désaccords. L'expérience déjà acquise par la Commission lui permettra incontestablement d'envisager et de prévoir des difficultés de ce genre et il se pourrait que la Commission réussit mieux à les résoudre en recourant davantage à la pratique qu'elle a déjà suivie officieusement et qui consiste à présenter aux parties des suggestions positives. Dans certaines, ces mêmes suggestions auraient incontestablement plus de portée si la Commission les rendait publiques.

La Commission a déjà admis qu'elle devrait recourir à tous les moyens possibles pour tenir les peuples d'Indonésie au courant de tous les problèmes qui ont trait au règlement de la question indonésienne. Cette proposition ne lie pas les parties, mais représente l'opinion réfléchie de la Commission. L'Australie, qui est géographiquement si proche de la scène du différend indonésien et qui a porté la première la question devant le Conseil de sécurité, sent vivement la grande importance qu'il y a à mettre le plus tôt possible en vigueur les principes du *Renville*. Elle comprend parfaitement et partage le souci de ceux qui désirent le retour le plus rapide possible à la stabilité, ainsi qu'une solution pacifique en Indonésie.

L'armistice constitue le premier résultat d'importance fondamentale. Les combats ont cessé.

Le second résultat important déjà obtenu, c'est l'acceptation sans réserve d'une base de discussion pour la conclusion d'un règlement.

Le troisième résultat reste encore à atteindre. Il doit y avoir accord politique sur toutes les questions en litige dans les territoires sur lesquels

has exercised *de facto* authority: Java, Sumatra and Madura.

Fourthly, the new independent federal State has to be set up and its sovereign status established in fact. An immediate beginning with the task of putting the *Renville* terms into effect is clearly desirable so that a permanent settlement may be reached without delay. Great tasks of economic reconstruction and development, and of promoting the welfare of the peoples of the area, are waiting to be done. Nevertheless, the desire for speed should not be permitted to obscure or prejudice in any way the rights and the legitimate interests and aspirations of the parties and peoples concerned. A settlement that is not based on justice cannot long endure; a speedy settlement, in which these rights, interests and aspirations were not reconciled, would not last.

The *Renville* political principles wisely provide for a period of some months during which there will be completely free discussion of the issues involved in the settlement. During this period, the Committee's function of keeping the people informed would be of particular importance.

Amongst the most important of the rights and interests involved are those of the Republic. It is a signatory to the truce and to the principles on which a settlement will be negotiated. It would be unjust and inconsistent with the *Renville* Agreement if the status of the Republic were not fully preserved during the negotiations.

The political principles accepted by the two parties recognized that the peoples of Indonesia are entitled to self-government, independence, and self-determination; and it is essential that the elections, the plebiscites, and the constitutional convention provided for should be conducted on completely fair and democratic lines. Since the peoples concerned, through their representatives, have placed their reliance on the Committee of Good Offices and the United Nations, it is the duty of the United Nations, through the Committee, to assure itself that fair and democratic processes are in fact followed in these elections and these plebiscites. Both parties will be able to avail themselves of the assistance of the Committee in making it clear beyond all doubt that the will of the peoples concerned is being expressed. The political principles provide the means by which the United Nations may so assure itself.

The rights of the Republic are of special importance because the Republic has been and remains a symbol of the aspirations of vast numbers of people in the Indies. In a sense, the Republic exercises a trust on behalf of those people. It is important that its position should not be subject to attrition; that its influence should not be whittled away during the period of negotiations, and that its place in the political settlement, and in the eventual United States of Indonesia, should be determined by the democratic processes and principles prescribed in the *Renville* terms.

The question of the formation of new States in the Indonesian area is of special importance in this connexion. The political principles provide that after six months, and within twelve months, there shall be a plebiscite to determine whether the people of the various parts of Java, Sumatra and

la République a exercé une autorité de fait: Java, Sumatra et Madoura.

Quatrièmement, il faut créer le nouvel État indépendant fédéral et le doter en fait de son statut souverain. Il est évidemment souhaitable de commencer à mettre immédiatement en vigueur les principes du *Renville*, pour parvenir sans retard à un règlement de caractère permanent. Il reste à s'acquitter de la lourde tâche de la reconstruction et du développement économique et à favoriser le bien-être des peuples de cette région. Néanmoins, il ne faudrait pas laisser le désir d'une solution rapide compromettre ou trahir en aucune façon les droits et les intérêts et aspirations légitimes des parties et des peuples intéressés. Un règlement qui ne serait pas fondé en justice ne saurait durer longtemps; un règlement hâtif, qui ne concilierait pas ces droits, ces intérêts et ces aspirations ne serait pas durable.

Les principes politiques du *Renville* prévoient sagement que, pendant une période de quelques mois, les problèmes que soulève la conclusion du règlement feront l'objet de discussions absolument libres. Au cours de cette période, le devoir que la Commission a d'informer la population revêtira une importance particulière.

Parmi les plus importants des droits et des intérêts en jeu, se trouvent ceux de la République. Son Gouvernement a contresigné la convention d'armistice et l'énoncé des principes sur lesquels un règlement sera négocié. Il serait injuste et incompatible avec l'Accord du *Renville* de ne pas maintenir entièrement le statut de la République durant les négociations.

Les principes politiques acceptés par les deux parties reconnaissent que les peuples d'Indonésie ont droit à l'autonomie, à l'indépendance et à la libre disposition d'eux-mêmes; et il est essentiel que les élections, les plebiscites aient lieu, que l'Assemblée constitutionnelle prévue soit nommée d'une façon absolument équitable et démocratique. Les peuples intéressés, par l'intermédiaire de leurs représentants, ont mis leur confiance dans la Commission de bons offices et dans l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de la Commission, a donc le devoir de s'assurer qu'une procédure équitable et démocratique est en fait suivie dans ces élections et ces plebiscites. Les deux parties pourront bénéficier du concours de la Commission, en montrant d'une façon incontestable que c'est la volonté des peuples intéressés qui s'exprime. Les principes politiques prévoient les moyens par lesquels l'Organisation des Nations Unies peut s'en assurer.

Les droits de la République sont particulièrement importants, car la République a été et demeure un symbole des aspirations d'un très grand nombre des habitants des Indes orientales. En un sens, elle gère pour leur compte un dépôt sacré. Il est important que sa position ne soit pas diminuée, que son influence ne soit pas réduite durant la période des négociations, et que la place qui lui sera faite par le règlement politique — dans les futurs États-Unis d'Indonésie — soit déterminée par la procédure démocratique et les principes indiqués dans l'Accord du *Renville*.

La question de la formation de nouveaux États dans la zone indonésienne présente une importance particulière à cet égard. Les principes politiques prévoient qu'après six mois au moins, et avant un an au plus, un plebiscite aura lieu pour déterminer si la population des diverses parties

Madura wish to belong to the Republic or to another State.

It is also provided that changes in administration shall not be made without the consent of the population, given under conditions of freedom from coercion. It would clearly be inconsistent with these provisions, and with the spirit of the principles as a whole, if new States were to be set up during the period when a political agreement covering the three islands mentioned was being negotiated. The Committee's opinion on this will be found in paragraph 2 of annex 2 of appendix V of its first interim report, as contained in document S/649. This is an annex to the "Christmas message" which was put forward by the Committee as its considered opinion, but which failed of adoption. The paragraph to which I refer reads:

"That there be meanwhile a cessation of all activities by either Government relating directly or indirectly to the organization of States or to the determination of political relationship to the United States of Indonesia of territories in Java, Sumatra and Madura which comprise the area involved in the dispute between the Government of the Netherlands and the Government of the Republic."

The Committee's opinion is clear and unequivocal on this point.

The setting up of such new States would obviously affect the position of the Republic of Indonesia, and would also affect in advance the very substance of the political agreement contemplated. In the interests of steady progress towards settlement, the position obtaining at the time of the *Renville* truce should be maintained until there is further agreement.

Similar considerations, as well as others, apply to the very difficult question of trade. It is well known that control of trade was one of the most contentious issues between the parties before the outbreak of hostilities, now happily ended by the truce. There are documents in the report containing a description of the trade difficulties and the views of both parties on the question [document S/649, appendices III and IV]. The truce agreement provides for trade and intercourse between all areas, with necessary restrictions to be agreed upon with the assistance of the Committee of Good Offices. The political principles provide for the restoration of trade and economic activity through co-operation between the parties, the interests of all parts of Indonesia to be considered.

It is obviously desirable that trade, economic activity, transportation and communications, both internal and external, should be restored as soon as practicable. But here, again, the rights and interests of the parties must not be prejudiced. The Committee of Good Offices and the parties will have a difficult task in reaching arrangements that will take care of practical necessities without sacrificing interests the parties are entitled to preserve throughout the negotiations.

Related to some extent to this question is the question of foreign representation. The Republic has *de facto* established representatives of its Government abroad in some countries. At some stage, the *de facto* foreign representation of the

de Java, de Sumatra et de Madoura désire faire partie de la République ou d'un autre État.

Les principes politiques prévoient également qu'il n'y aura pas de changement dans l'administration sans le consentement librement exprimé de la population. Il serait évidemment contraire à ces dispositions et à l'esprit même des principes énoncés, de créer de nouveaux États pendant la période au cours de laquelle on négociera un accord politique relatif aux trois îles mentionnées ci-dessus. L'opinion de la Commission sur ce point est exprimée au paragraphe 2 de l'appendice 2 à l'annexe V du premier rapport provisoire, tel qu'il figure dans le document S/649. Ce texte constitue une annexe au « Message de Noël », annexe dans laquelle la Commission a avancé une opinion mûrement réfléchie, mais qui n'a pas été adoptée. La teneur du paragraphe auquel je fais allusion est la suivante:

« Cesser entre-temps de part et d'autre toute activité qui soit directement ou indirectement liée à l'organisation d'États ou à la détermination de relations politiques entre les États-Unis d'Indonésie et les territoires des îles de Java, de Sumatra et de Madoura qui comprennent la région faisant l'objet du différend actuel entre le Gouvernement des Pays-Bas et le Gouvernement de la République. »

L'opinion de la Commission à cet égard est claire et ne prête pas à équivoque.

La création de nouveaux États influencerait évidemment sur la position de la République d'Indonésie; elle influencerait également, à l'avance, sur le fond même de l'accord politique envisagé. Si l'on veut progresser sans heurt vers un règlement, il faut préserver jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord la position existant à l'époque où a été signée la trêve du *Renville*.

Des considérations analogues, ainsi que d'autres considérations, s'appliquent à la question si difficile du commerce. Tout le monde sait que le contrôle du commerce constituait un des problèmes les plus litigieux entre les parties avant l'ouverture des hostilités auxquelles l'armistice a maintenant mis un terme heureux. Il y a dans le rapport un document qui indique ces difficultés commerciales et les opinions des deux parties sur la question [document S/649, annexes III et IV]. L'accord d'armistice prévoit des échanges commerciaux entre toutes les régions, avec les restrictions nécessaires dont les parties seront convenues avec l'assistance de la Commission de bons offices. Les principes politiques prévoient la reprise du commerce et de l'activité économique grâce à la coopération entre les parties, les intérêts de toutes les régions de l'Indonésie devant être pris en considération.

Il est évidemment souhaitable que le commerce, l'activité économique, les transports et les communications, intérieures comme extérieures, reprennent aussitôt que possible. Mais ici encore, il ne faut compromettre ni les droits ni les intérêts des parties. La Commission de bons offices et les parties auront une tâche difficile pour aboutir à des arrangements qui tiennent compte des nécessités pratiques sans sacrifier les intérêts que les parties ont le droit de voir préserver pendant toute la durée des négociations.

La question de la représentation à l'étranger est liée, dans une certaine mesure, à cette question. La République a, en fait, des représentants de son Gouvernement dans certains pays étrangers. Le moment viendra fatalement où cette représen-

Republic must necessarily be adjusted to the principle of its future status as a state within the United States of Indonesia. Meanwhile, whatever the grounds on which it established its foreign representation, it would seem that those grounds would remain inviolate and effective.

The truce and the political principles have been accepted as a result of a process initiated by the Security Council. One of the parties has made it clear that its acceptance was given in complete reliance on the Security Council. This party now finds itself in a less advantageous position than it was in at the time when it accepted the Security Council's offer of good offices. Its position is less advantageous in two main respects. First the territory under its control is much less than it was at the time when the cease-fire decision was proclaimed on 4 August, since the *Renville* line deprives it of areas which it occupied at that earlier date; and, secondly, it has given up a claim to separate statehood and independence which it was maintaining at that earlier date. It now accepts the principle that it will be one State in a federal structure, the whole of which will be a sovereign entity. This party has accepted the truce and the principles containing these provisions in the faith that its rights will be respected, and that the principles will be honestly and justly implemented and a solution arrived at which will reconcile the interests of the parties and provide for the satisfaction of the needs and aspirations of the peoples concerned. In so doing, it has cast a tremendous responsibility on the Security Council, and, indeed, on the United Nations as a whole.

I have pointed to a few of the difficulties which experience has shown may beset the search for a just and lasting settlement. The Committee of Good Offices is aware of them, and it has accumulated experience which fits it to assist in surmounting them in the future. The parties and the Committee of Good Offices have performed a work of notable statesmanship in together constructing the *Renville* truce and the political principles. It is surely the hope of all of us that they will succeed, together, in performing the future great work which will be indispensable if these principles are to find fruition in a happy, progressive, co-operative, independent and peaceful Indonesia. Certainly, the spirit of the approach is fundamental, but this spirit must be applied in practice in each difficulty, in each issue that arises.

To sum up, there is good prospect of a just and enduring settlement if certain difficulties are overcome: if the Republican position is not subjected to attrition by a policy of creating new political entities in the very area which is to be the subject of the political agreement; if restraint and co-operation concerning trade obtain with due regard to the position of the parties before 20 July; if there is forbearance in regard to foreign representation; if democratic principles and freedoms in fact operate throughout the Indies during the course of the settlement; if the Committee of Good Offices continues, until the final settlement is reached, to assist in maintaining the conditions of settlement; and if the Committee has more positive

tation devra être adaptées aux principes du futur statut de la République, État compris dans les États-Unis d'Indonésie. D'ici là, quels que soient les fondements sur lesquels elle a établi sa représentation à l'étranger, il semble que ces fondements doivent rester intacts et ne pas subir d'atteintes.

L'acceptation de l'armistice et des principes politiques a marqué l'aboutissement d'une procédure dont le Conseil de sécurité avait pris l'initiative. L'une des parties a indiqué clairement qu'en donnant son acceptation elle s'en remettait entièrement au Conseil de sécurité. Cette partie se trouve dans une position moins avantageuse que celle qu'elle occupait à l'époque où elle a accepté l'offre de bons offices faite par le Conseil de sécurité. Sa position est moins avantageuse à deux égards surtout: d'abord, le territoire qu'elle contrôle est beaucoup moins étendu qu'il n'était le 4 août, au moment de l'annonce de la décision portant ordre de cesser le feu; en effet la ligne du *Renville* prive la République de régions qu'elle occupait à cette date; en second lieu, la République a renoncé à la prétention qu'elle faisait valoir à cette même date, d'établir un État séparé et indépendant. Elle accepte maintenant le principe selon lequel elle ne formera qu'un État dans un organisme fédéral, dont l'ensemble constituera une entité souveraine. Cette partie a accepté l'armistice et les principes d'où découlent ces dispositions en étant fermement convaincue que ses droits seraient respectés, que les principes seraient honnêtement et équitablement mis en vigueur, et qu'on aboutirait à une solution conciliant les intérêts des parties et assurant la satisfaction des besoins et des aspirations des peuples intéressés. Ce faisant, elle a rejeté sur le Conseil de sécurité et, en fait, sur l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, une responsabilité capitale.

J'ai fait observer quelques-unes des difficultés qui, comme l'expérience l'a montré, risquent de s'opposer à la recherche d'un règlement juste et durable. La Commission de bons offices les connaît, et elle a acquis une expérience qui lui permettra de les surmonter à l'avenir. Les parties et la Commission de bons offices se sont acquittées d'une tâche politique des plus utiles en adoptant, de concert, l'armistice du *Renville* et les principes politiques. Nous espérons certainement tous qu'elles réussiront ensemble à réaliser la grande œuvre qui est indispensable si ces principes doivent porter leurs fruits dans une Indonésie heureuse, engagée sur la voie du progrès, de la coopération, de l'indépendance et de la paix. Certainement, le facteur essentiel est l'esprit dans lequel nous abordons le problème, et cet esprit doit aussi se manifester pratiquement à propos de chaque difficulté, de chaque problème qui se pose.

En résumé, il y a bon espoir d'aboutir à un règlement juste et durable si l'on surmonte certaines difficultés: si la position de la République ne se trouve pas graduellement amoindrie du fait d'une politique créant de nouvelles entités politiques dans la zone même qui doit être l'objet de l'accord politique, si les règles restrictives et les mesures de coopération envisagées en matière commerciale sont appliquées en tenant dûment compte de la position des parties avant le 20 juillet, si l'on fait montre de tolérance en ce qui concerne la représentation à l'étranger, si les principes et les libertés démocratiques existent en fait dans toutes les Indes orientales pendant la période du règlement, si la Commission de bons offices con-

functions in order that it may the better meet difficulties and facilitate fulfilment of the *Renville* principles.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): After the statements which the members of the Committee of Good Offices and the representatives of both parties have made, I feel that most of what needed to be said on the matter before us has now been said. I shall therefore confine myself to a few remarks on some of its more important aspects. But first let me say that today the Security Council has taken up the consideration of the Indonesian question under conditions very different from those which existed when the question was last discussed.

Hitherto the Indonesian question has been shrouded in an atmosphere of violence and hostility. That atmosphere had certainly begun to clear by last midsummer. It was not, however, entirely dissipated and was reflected in our debates. Serious accusations were made by both sides and distrust prevailed. In the ensuing confusion there was a strong temptation to take sides in obedience to sentimental impulses, ideological prejudices and political and racial affinities. In the face of so obscure a situation, may I remind the members of the Council that the Belgian delegation never ceased to advocate prudence and mistrust of hasty judgments inspired by conscious or unconscious *a priori* conceptions.

The methods which were adopted were open to criticism in certain respects. In particular we thought that the moment doubt had been cast on the competence of the Council, it would have been more correct to clarify its position in relation to this matter while ensuring, on the other hand, that no delays resulted in the practical measures which needed to be taken. It must, however, be acknowledged that, on the whole, prudence prevailed in the Council's decisions and that, as regards the question of the Council's competence, to which I have referred, the most necessary precautions were not overlooked. Today, we have no cause to regret our circumspection in view of the results achieved.

In particular the Council showed its wisdom in the resolution of 25 August 1947 [*document S/525 II*] in which it decided to tender its good offices to the interested parties in order to assist in the pacific settlement of their dispute and expressed its readiness, if the interested parties so requested, to place at their disposal for that purpose a three-member commission. That was the origin of the Committee of Good Offices to which we largely owe the encouraging results we have before us and of which an account is given in the interim report submitted to us.

At the time it was established, however, that Committee may have seemed a very modest body with restricted powers. The Committee of Good Offices has had the wisdom not to attempt to go beyond the narrow limits circumscribing its activities. It has made no attempt to settle the questions in dispute on its own authority or to impose its opinions. On the contrary, the Committee imposed upon itself a certain restraint in keeping with the mission entrusted to it. It made it its first task to take note of all the desires and

continue, jusqu'au règlement final, à aider à maintenir les conditions du règlement, et si l'on dote la Commission d'attributions moins négatives, qui lui donnent d'autant plus de facilités pour pouvoir résoudre les difficultés et pour veiller à l'application des principes du *Renville*.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Après les exposés du Président et des membres de la Commission de bons offices, après les exposés des représentants des parties, l'essentiel me semble avoir été dit sur la question qui nous occupe. Je bornerai donc mes remarques à quelques points qui me paraissent les plus importants. Mais tout d'abord, il me sera permis de constater que le Conseil a abordé aujourd'hui l'examen de la question de l'Indonésie dans des conditions bien différentes de celles qui existaient quand il en discuta précédemment.

Jusqu'ici, elle nous était apparue dans une atmosphère de violence et d'hostilité. Sans doute cette atmosphère avait-elle, depuis le milieu de l'été dernier, commencé à se dissiper. Elle n'avait cependant pas disparu, et nos débats s'en ressentaient. De graves accusations étaient formulées de part et d'autre, la méfiance régnait. Dans la confusion qui en résultait, la tentation était grande de prendre parti en obéissant à des impulsions sentimentales, à des préjugés idéologiques, à des affinités politiques ou de race. En présence d'une situation aussi obscure, la délégation belge n'a cessé — il me sera permis de le rappeler — de recommander la prudence, de mettre en garde contre des jugements hâtifs, inspirés consciemment ou non par des idées *a priori*.

Les méthodes qui furent adoptées purent, à certains égards, prêter le flanc à la critique. Nous pensons notamment que, du moment que des doutes étaient émis sur la compétence du Conseil, il eût été plus correct de préciser sa position à cet égard, tout en évitant, d'ailleurs, qu'il pût en résulter des retards dans les mesures pratiques à prendre. Il faut reconnaître toutefois que, dans l'ensemble, la prudence a prévalu dans les décisions du Conseil et que, en ce qui concerne la question de compétence à laquelle je viens de faire allusion, les précautions les plus nécessaires ne furent pas méconnues. Nous n'avons pas aujourd'hui, en présence des résultats obtenus, à regretter cette circonspection.

La sagesse dont le Conseil fit preuve se manifesta particulièrement dans la résolution du 25 août 1947 [*document S/525 II*] par laquelle il décida d'offrir ses bons offices aux parties intéressées pour contribuer au règlement pacifique du différend et par laquelle il se montra prêt, si les parties intéressées en faisaient la demande, à mettre à leur disposition à cet effet une commission de trois membres. C'est ainsi que naquit la Commission de bons offices à laquelle nous devons, en bonne partie, le résultat encourageant devant lequel nous nous trouvons et dont rend compte le rapport provisoire qui nous est soumis.

Cependant, au moment où elle fut créée, cette Commission pouvait paraître un organe bien modeste et à pouvoirs restreints. La Commission de bons offices a eu la sagesse de ne pas essayer de sortir des limites étroites dans lesquelles était contenue son activité. Elle n'a pas tenté de trancher d'autorité les questions en litige et d'imposer ses avis. Elle s'est, au contraire, imposée à elle-même une réserve en rapport avec la mission qui lui était confiée. Elle s'est assigné pour tâche, en premier lieu, de prendre note de tous les

suggestions of the parties to the dispute; it encouraged them to make suggestions. It showed itself ready to make suggestions of its own when invited to do so by the parties. It abstained from expressing any opinion on questions outside its competence. It considered however that in paragraph 4 of its resolution of 1 November 1947 [document S/597] the Council had entrusted the Committee with the task of assisting of its own accord the parties to agree on measures calculated to permit the implementation of the resolution of 1 August 1947 [document S/459] concerning the cessation of hostilities. Where there was no direct agreement between those parties, it also offered to help the parties to agree on political problems, but in this respect it acted only at their request and it expressly stated that no action on its part would bind them unless two preliminary conditions were fulfilled, namely, that the two parties asked the Committee to make recommendations, and that they formally declared that they would consider those recommendations binding.

The Australian member of the Committee of Good Offices suggested this morning that certain of those rules be modified. As far as I am concerned, I think that that question should be left to the Committee of Good Offices to decide, naturally within the limits of its competence, and that the Council should rely on the Committee in this matter, as in all others.

The Indonesian representative has gone further: he has suggested that the character of the Committee of Good Offices should be modified. I should like to draw his attention to the difficulties involved in such a course. The Council will recall the legal difficulties which it encountered when it began to consider this matter and which the resolution creating the Committee of Good Offices has happily avoided. The Indonesian representative's proposal will bring those difficulties again to the fore. Besides, would it be logical to attempt to alter the standing of the Committee of Good Offices just when we are congratulating ourselves on the results it has achieved and when, thanks to that Committee, the Security Council can congratulate itself on the first positive success which it has achieved in the pacific settlement of disputes?

The wisdom of a popular French proverb born of long experience teaches us that "striving to better, oft we mar what's well". The Committee of Good Offices realized that its effectiveness would spring not from any decision it might be tempted to impose but from the objectivity and good faith it evinced and hence, the confidence it would inspire in both parties. For my part I wish to congratulate the Committee on the manner in which it has performed its task.

With regard to the cessation of hostilities I shall confine myself to noting with satisfaction, as Mr. van Zeeland has already done, that the parties have been wise enough to allow considerations of a practical nature to prevail over all others. The demarcation line drawn between the contending forces is only important in so far as it reduces the disturbances to a minimum and provided, as in this case, that it has no future political significance. The main consideration was to put an end to acts of violence without further delay and re-establish tranquillity and

désirs des parties et de toutes leurs suggestions; elle les a encouragées à en formuler. Elle s'est montrée disposée à en faire elle-même, pour autant qu'elle y fût invitée par les parties. Elle s'est abstenue de prendre position sur les questions excédant ses pouvoirs. Elle a cependant considéré que, dans le quatrième paragraphe de la résolution du 1<sup>er</sup> novembre 1947 [document S/597], le Conseil lui avait donné mission, en l'absence de tout accord direct entre les parties, d'aider celles-ci à s'entendre, sans attendre d'en être requise par elles, sur les dispositions susceptibles de permettre l'application de la résolution du 1<sup>er</sup> août 1947 [document S/459] relative à la cessation des hostilités. Elle offrit, d'autre part, d'aider les parties à s'entendre sur les problèmes politiques. Mais, dans ce domaine, elle n'agit qu'à leur initiative et elle déclara expressément qu'aucun acte de sa part ne pourrait les lier, à moins que deux conditions ne fussent remplies, à savoir que les deux parties aient demandé au Conseil de faire des recommandations et qu'elles aient formellement indiqué qu'elles considéreraient ces recommandations comme obligatoires.

Le membre australien de la Commission de bons offices a suggéré ce matin que des modifications fussent apportées à certaines de ses règles. Pour ma part, j'estime que c'est là une question qui doit être laissée à l'appréciation de la Commission de bons offices — dans la limite de son mandat, bien entendu — et que le Conseil doit, sur ce point comme sur tous les autres, faire confiance à la Commission.

Le représentant de l'Indonésie est allé plus loin: il a suggéré de modifier le caractère de la Commission de bons offices. Je voudrais attirer son attention sur les inconvénients qu'il y aurait à s'engager dans cette voie. Le Conseil se rappellera les difficultés juridiques auxquelles il s'est heurté au début de l'examen de cette affaire et que la résolution créant la Commission de bons offices avait heureusement évitées. La proposition du représentant de l'Indonésie les ferait surgir à nouveau. D'ailleurs, serait-il raisonnable de tenter de modifier les bases de la Commission de bons offices au moment même où nous nous félicitons des résultats qu'elle a obtenus, au moment même où, grâce à elle, le Conseil de sécurité peut se réjouir du premier succès positif qu'il ait remporté dans son œuvre de règlement pacifique?

La sagesse populaire, qui repose sur une longue expérience, enseigne, selon le proverbe français, que le mieux est l'ennemi du bien. La Commission de bons offices a compris que l'efficacité de son action résulterait, non pas des décisions qu'elle pourrait être tentée d'imposer, mais de l'objectivité et de la bonne foi dont elle ferait preuve, et, partant, de la confiance qu'elle saurait inspirer aux parties. Je désire, pour ma part, lui rendre hommage pour la manière dont elle a rempli sa mission.

En ce qui concerne la cessation des hostilités, je me bornerai à constater avec satisfaction, ainsi que l'a déjà fait avant moi mon éminent compatriote M. van Zeeland, que les parties ont eu la sagesse de faire prévaloir des considérations d'ordre pratique sur toutes les autres. Peu importe la ligne qui fut tracée entre les forces en présence, si elle est de nature à réduire les perturbations au minimum et s'il est entendu, comme c'est le cas, qu'elle est dénuée de signification politique pour l'avenir. L'essentiel était de mettre un terme, sans autre délai, aux actes de violence et de

confidence. Apparently the conditions in which those provisions are being implemented are, on the whole, satisfactory. No doubt difficulties have arisen and incidents have occurred. The main thing is that those in authority on both sides are proving their good faith and firm determination to carry out loyally the arrangements that have been made.

Our attention, however, is already turning from the immediate problem which was uppermost in our minds only a few short weeks ago; it is becoming increasingly focused on the political settlement which will determine the future status of Indonesia and its relations with the Netherlands. In this respect, to be sure, we have only worked out the principles so far but those principles are fundamental and we must congratulate ourselves on the wisdom which has inspired them. The political structure of which they are a rough outline may at first sight appear complicated, but it forms a carefully worked out and very flexible system. It happily reconciles two essential principles: the right of peoples to self-determination and the principle of international co-operation. Both those principles are enunciated in the preamble to the Charter among the aims which the United Nations has set itself. Both those principles have a significance which has continually increased since our Organization began its work. They are both regarded today as incontrovertible; they may, however, be interpreted and applied in various ways which, if we are not careful, may favour one side at the expense of the other.

Throughout history peoples have mainly exercised their right to self-determination through acts of violence and recourse to force. That is obviously not what the authors of the Charter understood by the exercise of that right. The spirit which inspired them, on the contrary, tends to exclude both those methods. When our Organization began its work, Indonesia belonged to the category of territories the peoples of which, in the words of Article 73 of the Charter, "have not yet attained a full measure of self-government" and in respect of which the Members of the United Nations, which is responsible for them, have declared that they "accept as a sacred trust the obligation to promote to the utmost, within the system of international peace and security established by the present Charter, the well-being of the inhabitants of these territories... and to this end... to take due account of the political aspirations of the peoples, and to assist them in the progressive development of their free political institutions, according to the particular circumstances of each territory and its peoples and their varying stages of advancement".

In their evolutionary process the peoples of Indonesia had just reached the point when it seemed that they were ripe for emancipation. But the war created a particularly complex situation in that part of the world. It is that complex situation which is responsible above all for the troubles and difficulties which have made it impossible to achieve emancipation, though the principle was not and is not contested. The problem is to accomplish that emancipation in accordance with the terms of the Charter "within the system of international peace and security" which it establishes and, whatever sentimental sympathy one may feel for revolutionary ideals,

rétablir la tranquillité et la confiance. Il semble que l'exécution de ces dispositions se poursuive dans des conditions généralement satisfaisantes; Sans doute, des difficultés ont-elles surgi et des incidents se sont-ils produits. L'essentiel est que, de part et d'autre, ceux qui détiennent l'autorité fassent la preuve de leur bonne foi et de leur ferme détermination d'exécuter loyalement les arrangements intervenus.

Mais l'attention tend déjà à se détourner de ce problème immédiat qui, il y a quelques semaines à peine, dominait encore nos esprits; elle se porte de plus en plus vers le règlement des problèmes politiques qui doit préciser le statut futur de l'Indonésie et ses relations avec les Pays-Bas. Certes, nous n'avons encore posé ici que des principes, mais ils sont fondamentaux et il faut se réjouir de la sagesse avec laquelle ils ont été conçus. La construction politique dont ils constituent l'ébauche peut paraître, au premier abord, compliquée, mais elle forme un système soigneusement articulé et d'une grande souplesse. Elle concilie heureusement deux principes essentiels: celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et celui de la coopération internationale. Tous les deux sont inscrits en tête de la Charte parmi les buts que les Nations Unies se sont assignés. Tous les deux ont une portée dont l'importance n'a cessé de grandir depuis que notre Organisation a commencé à fonctionner. Tous les deux sont considérés aujourd'hui comme des principes incontestés; ils sont cependant susceptibles d'interprétations et d'applications variables qui peuvent avoir pour effet, si on n'y prend garde, de faire triompher l'un au détriment de l'autre.

Au cours de l'histoire, les peuples ont surtout exercé leur droit à disposer d'eux-mêmes par la violence et le recours à la force. Ce n'est évidemment pas ainsi que les auteurs de la Charte ont compris son exercice. L'esprit dont ils se sont inspirés tend au contraire à exclure rigoureusement l'une et l'autre. Au moment où notre Organisation a commencé à fonctionner, l'Indonésie appartenait à la catégorie des territoires dont les populations, suivant les termes de l'Article 73 de la Charte, « ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes » et à l'égard desquelles les Membres des Nations Unies, sous la responsabilité desquelles elles sont placées, ont déclaré qu'ils acceptaient « comme une mission sacrée l'obligation de favoriser dans toute la mesure du possible leur prospérité, dans le cadre du système de paix et de sécurité internationales établi par la présente Charte... et, à cette fin... de tenir compte des aspirations politiques des populations et de les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques, dans la mesure appropriée aux conditions particulières de chaque territoire et de ses populations et à leurs degrés variables de développement ».

Or, les populations de l'Indonésie en étaient précisément arrivées au point de leur évolution où le moment de leur émancipation paraissait venu. Mais la guerre avait créé, dans cette partie du monde, une situation particulièrement complexe. C'est cette situation complexe qui est, avant tout, la cause des troubles et des difficultés qui ont contrarié la réalisation d'une émancipation dont le principe n'était et n'est pas contesté. Le problème est d'accomplir cette émancipation, suivant les termes de la Charte, « dans le cadre du système de paix et de sécurité » qu'elle a établi et, quelque sympathie sentimentale qu'on puisse avoir pour l'idéal révolutionnaire, en

to spare the people whose emancipation is involved the painful sacrifice of many human lives and the suffering and miseries which inevitably accompany recourse to violence.

We have learned by experience that this is no easy task. Only a few weeks ago we paid solemn tribute here [238th meeting] to a man who, as the Chairman of the Committee of Good Offices reminded us this morning, had devoted his life to that cause in his own great country and who met his death in accomplishing it.

Another problem is to see the question in all its complexity and not to be satisfied with oversimplified conceptions. We must see that the right of self-determination is equitably offered to all the peoples of the territories in question; we must secure for them real emancipation and ensure that the result for some of them will not merely be a change from one system of dependence to another. Such a result would be all the more deplorable, since far from profiting from such a change, the peoples involved might very well be the losers. The exercise of sovereignty over peoples who have not yet attained self-government is subject to special guarantees defined in Chapter X of the Charter. Those guarantees would no longer be applicable in the event of the hypothetical change I have just suggested.

In this respect I think that, in the emancipation of the peoples which it has been administering, the Netherlands Government has certain responsibilities of which I am sure it is fully aware and which we ourselves must take into account in appraising this problem. That is why we must particularly congratulate ourselves on the agreement that has been reached between the parties on the principles governing the federal structure of the new United States of Indonesia and on the guarantees provided for their implementation. I feel these remarks are opportune in view of certain observations which the Australian representative has just made.

The parties declare that they will ensure that the emancipation of the peoples of Indonesia is carried out by democratic methods. But one would have to be extremely shortsighted not to realize the difficulties of such an enterprise. The peoples of the western civilizations required more than a century of effort and long tradition to familiarize themselves with the delicate mechanism of that method, and certain western nations, as recent history shows, have not yet mastered it completely. Among the eastern peoples, there are some, we are told, who have quite a different conception of those methods.

Lastly, apart from their moral well-being, the material prosperity of the peoples of Indonesia must also be ensured. They are not the only persons interested. Their prosperity is a factor in the prosperity of other nations. The Chairman of the Committee of Good Offices and Mr. van Zeeland have given us a timely reminder of that in their brilliant statements.

The Indonesians can achieve these objectives in a satisfactory manner, either on the political or economic plane, only if there is close international co-operation which, according to the Charter, is one of the essential aims of the peoples of the United Nations. It is evident that, in view of the union which has lasted for centuries, co-operation with the Netherlands would seem to offer the best results. Of course, it is the Nether-

épargnant aux populations qu'il s'agit d'émanciper les douloureux sacrifices de nombreuses vies humaines, les souffrances et les misères qu'accompagne inévitablement le recours à la violence.

L'expérience nous a montré que ce n'était pas là une tâche facile. Il y a quelques semaines à peine, nous rendions, ici même, un suprême hommage [238<sup>e</sup> séance] à l'homme qui, ainsi que l'a rappelé ce matin le Président de la Commission de bons offices, s'était voué à cette tâche dans son grand pays et qui est mort en l'accomplissant.

Le problème est aussi de voir la situation dans toute sa complexité et de ne point se contenter de conceptions simplistes. Il s'agit de veiller à ce que la faculté de libre disposition soit équitablement offerte à toutes les populations des territoires dont il s'agit, de leur procurer une émancipation réelle et d'éviter que, pour certaines d'entre elles, le résultat ne soit uniquement de les faire passer d'un régime de dépendance à un autre. Un tel résultat serait d'autant plus à déplorer que, loin de gagner au change, elles pourraient bien y perdre. L'exercice de la souveraineté à l'égard des populations qui ne s'administrent pas encore elles-mêmes est, en effet, entouré de garanties spéciales que définit le Chapitre X de la Charte. Ces garanties s'évanouiraient dans l'hypothèse que j'envisage.

A cet égard, j'estime que le Gouvernement des Pays-Bas a, dans l'émancipation des populations dont l'administration lui incombait, des responsabilités dont il est, j'en suis sûr, conscient et dont nous devons nous-mêmes tenir compte dans l'appréciation des données du problème. C'est pourquoi, il faut particulièrement se féliciter de l'accord qui s'est établi entre les parties sur les principes relatifs à la forme fédérale des nouveaux États-Unis d'Indonésie et sur les garanties prévues pour leur mise en œuvre. Les remarques que je viens de faire m'ont paru opportunes à la suite de certaines des observations que vient de formuler le représentant de l'Australie.

Les parties se proposent manifestement de veiller à ce que l'émancipation des populations de l'Indonésie se poursuive suivant les méthodes démocratiques. Mais, ici aussi, il faudrait être singulièrement peu clairvoyant pour ne pas se rendre compte des difficultés de l'entreprise. Il a fallu plus d'un siècle et une longue tradition aux peuples qui appartiennent aux civilisations occidentales pour se familiariser avec le mécanisme délicat que ces méthodes comportent, et encore certains n'y sont-ils jamais parvenus, ainsi que le montre l'histoire la plus récente. Et, parmi les peuples du monde oriental, il en est, dit-on, qui ont de ces méthodes une conception toute différente.

Enfin, en dehors de leur bien-être moral, il y a la prospérité matérielle des populations d'Indonésie qu'il importe d'assurer. Elles n'y sont pas seules intéressées. Leur prospérité est un facteur de la prospérité des autres peuples. Le Président de la Commission de bons offices et M. van Zeeland l'ont rappelé opportunément dans leurs remarquables exposés.

Les populations de l'Indonésie ne sauraient atteindre, d'une manière satisfaisante, ces objectifs, soit sur le plan politique, soit sur le plan économique, si ce n'est sous un régime de large coopération internationale, conformément à l'un des buts essentiels que, d'après la Charte, les peuples des Nations Unies se sont assignés. Il paraît évident que, après une union qui a duré des siècles, c'est avec les Pays-Bas que la coopé-

lands which have been the sovereign Power up to now, and it is easy to imagine that the fear of some survival of the past has given rise to mistrust. But among the main principles taken from the Linggadjati Agreement and reaffirmed by both parties is the principle of independence for the Indonesians, which is combined with the principle of co-operation on a basis of equality between the United States of Indonesia and the Kingdom of the Netherlands.

The tasks which remain to be accomplished are, as I have already said, considerable and arduous. They call for great statesmanship and also much patience and perseverance on the part of those who will execute them. The parties have undertaken to conclude them in an atmosphere which is fortunately no longer tense. I hope they will become increasingly convinced of their real community of interest. That would go far to guarantee success.

In accordance with the resolution which established it and the wish expressed by the Netherlands and the Republic of Indonesia, the Committee of Good Offices will assist them. It will do so with a success equal to that which it achieved in the first phase of its mission, if it ensures that both parties retain their faith in its impartiality which it has hitherto inspired. It is also important that the Committee should have the full confidence of the Security Council. I am sure that the latter will reiterate its complete confidence in the Committee.

The PRESIDENT: Unless there is any objection, the Security Council will meet tomorrow, Wednesday 18 February, at 10.30 a.m. to continue consideration of the Indonesian question.

Before the Security Council rises, I should like to make a brief statement with regard to the disposition of the first special report on Palestine which has just been received from the United Nations Palestine Commission [document S/676], and which I understand has now been distributed to the members.

As members of the Security Council will recall, on 10 February [243rd meeting] I suggested that we should await the presentation of the special report on Palestine in order that we might consider it together with the first monthly progress report [document S/663] which we had then received. At the same time, I indicated that members of the Security Council would undoubtedly wish to have a sufficient opportunity to study the report before it is discussed. I have since consulted with the Chairman of the United Nations Palestine Commission, and we came to the conclusion that Tuesday, 24 February, would be the earliest practicable date on which we might usefully commence discussion of the report, bearing in mind that representatives will wish to acquaint their Governments with its contents and to seek instructions.

Therefore, if this arrangement commends itself to the members of the Security Council, and unless I hear objection, I suggest that we meet at 10.30 a.m. on Tuesday, 24 February, to discuss the matters contained in the two reports which have now been submitted to us by the Palestine Commission.

I should like to add one further word of explanation as to our programme. I have proposed

ration paraît devoir être la plus fructueuse. Sans doute est-ce à ceux-ci qu'appartient jusqu'ici la souveraineté, et l'on conçoit que la crainte d'une survivance du passé ait pu engendrer de la méfiance. Mais, en tête des principes empruntés à l'Accord de Linggadjati et auquel les parties ont confirmé leur adhésion, figure celui de l'indépendance des peuples de l'Indonésie, et ce principe se combine avec celui d'une coopération à conditions égales entre les États-Unis d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas.

Les tâches qui restent à accomplir, on l'a dit, sont considérables et ardues. Elles requièrent de grandes qualités d'homme d'État de la part de ceux qui les exécuteront, en même temps que beaucoup de patience et de persévérance. Les parties ont entrepris de les mener à bien dans une atmosphère heureusement détendue. Puissent-elles, de plus en plus, se convaincre de la solidarité réelle de leurs intérêts. Ce serait là un sérieux gage de succès.

La Commission de bons offices, conformément à la résolution qui lui a donné naissance et selon le désir exprimé par les Pays-Bas et la République d'Indonésie, leur prêtera son assistance. Elle le fera avec un succès égal à celui qu'elle connut au cours de la première phase de sa mission si elle veille à ce que les parties gardent dans son impartialité la foi qu'elle sut leur inspirer dans le passé. Il importe que la Commission jouisse, en même temps, de la confiance entière du Conseil de sécurité. Je suis sûr que celui-ci lui réitérera cette confiance sans réserve.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): A moins qu'il n'y ait des objections, le Conseil de sécurité se réunira demain, mercredi 18 février, à 10 h. 30, pour poursuivre l'examen de la question d'Indonésie.

Avant que le Conseil de sécurité ne lève la séance, j'aimerais faire une brève déclaration en ce qui concerne le premier rapport spécial sur la Palestine [document S/676] que vient de nous adresser la Commission des Nations Unies pour la Palestine et qui, je crois, a maintenant été distribué à tous les membres.

Comme les membres du Conseil se le rappellent, j'ai proposé, le 10 février [243<sup>e</sup> séance], d'attendre la présentation du rapport spécial sur la Palestine, pour que nous puissions l'examiner en même temps que le premier rapport mensuel [document S/663] que nous avions alors reçu. À cette même occasion, j'ai indiqué que les membres du Conseil de sécurité tiendraient certainement à disposer du temps nécessaire pour étudier le rapport avant de le discuter. J'ai, depuis lors, consulté le Président de la Commission des Nations Unies pour la Palestine, et nous sommes arrivés à cette conclusion que le mardi 24 février constituait la première date à laquelle nous pourrions utilement commencer la discussion du rapport, compte tenu du fait que les représentants peuvent tenir à mettre leurs Gouvernements au courant de son contenu, et à demander des instructions.

C'est pourquoi, si cela convient aux membres du Conseil de sécurité, et à moins qu'on ne présente une objection, je propose que nous nous réunissions le mardi 24 février, à 10 h. 30, pour discuter les questions dont traitent les deux rapports que nous a maintenant soumis la Commission pour la Palestine.

J'aimerais ajouter encore un mot pour expliquer notre plan de travail. J'ai proposé que nous nous

that we should meet on the Indonesian question tomorrow morning at 10.30. We have already made arrangements for the Security Council to meet tomorrow afternoon at 2.30 to continue its consideration of the India-Pakistan case.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): I shall accept any decision made by the President. May I, however, ask the President whether it would not be possible to try to avoid holding two meetings tomorrow in view of all our other obligations, and especially our obligation to prepare for the meetings. When we hold two meetings a day, one in the morning and one in the afternoon, it becomes very difficult for us to prepare even the statements which we have to make and to follow the various questions which we have to consider. Consequently, it might be better if the continuation of the debate on the Indonesian question could be postponed till Thursday. But, needless to say, I shall abide by any decision of the President.

May I correct something I have just said? On Thursday there is a meeting of the Interim Committee of the General Assembly which would therefore make it necessary to postpone until Friday the continuation of the discussion on Indonesia.

The PRESIDENT: The information which I have with regard to the meetings of the Interim Committee is that meetings are planned both for Thursday and Friday in the mornings. Whether they will continue in the afternoons is something I do not know.

It seems to me that because of the fact that members of the Security Council are committed also to being present at meetings of the Interim Committee, and because it is important that we should get on both with the Indonesian question and with the India-Pakistan case, we should accept the disadvantage, if I may say so to the representative of France, of meeting tomorrow morning on the Indonesian question and continuing in the afternoon on the India-Pakistan case.

I am told that the meeting in the afternoon will commence with a statement by the representative of Pakistan to be followed, very probably, by a statement by the representative of India, and that those statements may well take up most of the meeting. Accordingly, and with great deference to the representative of France, I still suggest that we should meet tomorrow on the Indonesian question at 10.30 a.m. and continue with the India-Pakistan case in the afternoon.

As there are no objections to that procedure, it will be considered as adopted.

*The meeting rose at 5.15 p.m.*

## TWO HUNDRED AND FORTY-NINTH MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Wednesday, 18 February 1948, at 10.30 a.m.*

*President: General McNAUGHTON (Canada).*

*Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.*

réunissions demain matin à 10 h. 30 pour traiter de la question indonésienne. Nous avons déjà décidé, d'autre part, que le Conseil de sécurité se réunirait demain après-midi, à 14 h. 30, pour poursuivre l'examen de l'affaire de l'Inde et du Pakistan.

M. PARODI (France): Je m'en rapporte par avance à la décision que prendra le Président, mais je voudrais lui demander si l'on ne pourrait pas essayer d'éviter d'avoir deux séances dans la journée de demain, cela, en raison de toutes les obligations que nous avons, par ailleurs, notamment, pour la préparation de nos séances. Lorsque nous tenons deux séances dans une journée, une le matin et une l'après-midi, il nous devient très difficile de préparer même les interventions que nous avons à faire et de suivre l'ensemble des questions que nous avons à débattre ensuite. Si donc la suite du débat sur la question indonésienne avait pu être reportée à jeudi, peut-être cela aurait-il présenté des avantages. Mais je m'inclinerai, bien entendu, devant la décision du Président.

Permettez-moi de corriger ce que je viens de dire, sur un point. Jeudi nous avons une réunion de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale; cela remettrait par conséquent à vendredi la suite de la discussion sur l'Indonésie.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): D'après les renseignements qui m'ont été fournis en ce qui concerne les séances de la Commission intérimaire, les deux séances sont prévues pour mardi matin et vendredi matin. Je ne sais pas si elles se poursuivront l'après-midi.

Comme certains membres du Conseil de sécurité sont également tenus d'assister aux séances de la Commission intérimaire, et qu'il est important que nous poursuivions l'examen de la question indonésienne et de la question de l'Inde et du Pakistan, il me semble que nous devons, si je puis me permettre de le dire au représentant de la France, accepter l'inconvénient qu'il y aura à nous réunir demain matin pour traiter de la question indonésienne, et l'après-midi pour traiter de l'affaire de l'Inde et du Pakistan.

J'apprends que la séance de l'après-midi commencera par une déclaration du représentant du Pakistan, que suivra, très probablement, une déclaration du représentant de l'Inde, et qu'il est fort possible que ces déclarations occupent la plus grande partie de l'après-midi. Par suite, avec toute la déférence que j'éprouve pour le représentant de la France, je continue à proposer que nous nous réunissions demain, à 10 h. 30, pour traiter de la question de l'Indonésie, et l'après-midi pour traiter de l'affaire Inde-Pakistan.

Comme cette procédure ne soulève pas d'objections, je la considère comme adoptée.

*La séance est levée à 17 h. 15.*

## DEUX CENT QUARANTE-NEUVIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le mercredi 18 février 1948, à 10 h. 30.*

*Président: Le général McNAUGHTON (Canada).*

*Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.*